

Nouvelle donne nouveaux défis

Rapport annuel 2007



Table des matières

1	Mission de Loto-Québec
2	Bilan financier
4	Contributions économiques et sociales
6	Message du président-directeur général
	Revue des activités commerciales
10	• Loteries
16	• Société des casinos du Québec
22	• Société des loteries vidéo du Québec
26	• Société des bingos du Québec
30	• Ingenio
34	• Société des salons de jeux du Québec
38	• Casino Mundial
41	Revue des activités de gestion
49	Développement durable et responsabilité sociale
52	Revue financière
	États financiers consolidés
54	• Rapport de la direction
54	• Rapport du vérificateur
55	• Résultats consolidés
55	• Bénéfices non répartis consolidés
56	• Bilan consolidé
57	• Flux de trésorerie consolidés
58	• Notes complémentaires
74	Résultats comparatifs
75	Code d'éthique et de déontologie
78	Conseil d'administration et Secrétariat général
80	Rapports du conseil et de ses comités
	Structure organisationnelle
	Adresses

La mission de Loto-Québec

Loto-Québec a pour mission première d'exploiter dans l'ordre et la mesure des jeux de hasard et d'argent au Québec. Créée en 1969 afin d'implanter une loterie publique, la Société a diversifié ses activités au fil des ans à la faveur de nouveaux mandats confiés par le gouvernement québécois.

En plus d'une loterie publique, la Société exploite aujourd'hui – par l'entremise de ses filiales – trois casinos, des services connexes de restauration et d'hébergement, un réseau de loterie vidéo et des activités de bingo en réseau. Elle offre des produits multimédias sur le marché international et est copropriétaire de Moliflor Loisirs, le troisième plus important opérateur de casinos en France. Elle se prépare aussi à exploiter un réseau de quatre salons de jeux appelés Ludoplex.

Loto-Québec retourne le fruit de ses activités commerciales au gouvernement et à la collectivité québécoise. Consciente de ses responsabilités, l'entreprise s'emploie à combattre le jeu excessif et à promouvoir de saines habitudes de jeu. Son engagement social s'exprime aussi par la commandite d'événements rassembleurs sur l'ensemble du territoire québécois.

Bilan financier

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2007	2006	Variation %
Revenus totaux	3 798 832	4 016 030	(5,4)
Loteries	1 842 432	1 860 630	(1,0)
Casinos	758 224	758 464	0,0
Restauration	87 786	86 164	1,9
Hébergement	16 214	14 716	10,2
Loteries vidéo	1 097 917	1 298 805	(15,5)
Bingo	39 370	39 857	(1,2)
Multimédia	1 062	1 354	(21,6)
International	1 739		
Transactions intersociétés	(45 912)	(43 960)	4,4
Lots attribués – loteries	964 941	966 350	(0,1)
Lots attribués – bingo	18 010	18 294	(1,6)
Bénéfice brut	2 364 144	2 532 509	(6,6)
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943	(9,0)
Dividendes	1 391 000	1 537 000	(9,5)
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	241 409	254 706	(5,2)
Actif total	1 077 615	1 005 120	7,2
Capitaux propres	135 252	134 946	0,2

Revenus totaux*(en millions de dollars)*

2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
3 749,4	3 760,7	3 937,5	4 016,0	3 798,8

Bénéfice net*(en millions de dollars)*

2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
1 446,1	1 465,3	1 583,1	1 613,9	1 468,1

Nos contributions économiques

- Dividendes au gouvernement du Québec : **1,391 G\$**
- Lots attribués aux gagnants à la loterie et au bingo : **983,0 M\$**
- Commissions et compensations aux partenaires des réseaux de loterie, de loterie vidéo et de bingo : **390,2 M\$**
- Achats de biens et de services : **432,1 M\$**
- Salaires et avantages sociaux : **372,4 M\$**
- Taxes aux gouvernements : **149,7 M\$**
- Contributions spéciales aux gouvernements : **91,7 M\$**

Nos contributions sociales

- Sommes consacrées à la lutte contre le jeu excessif : **27,5 M\$**
- Versements au ministère de la Santé et des Services sociaux pour les personnes âgées en perte d'autonomie : **30 M\$**
- Versements au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour les foires agricoles : **5,5 M\$**
- Contributions à des organismes sans but lucratif (OSBL) : **20,8 M\$**
- Fonds d'aide à l'action communautaire autonome : **13,1 M\$**
- Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale : **2,6 M\$**
- Commandites : **14,6 M\$**
- Collection Loto-Québec : **0,4 M\$**

Message du président-directeur général

La donne a changé à Loto-Québec. L'ère de la croissance continue est révolue, le questionnement sur la place du jeu dans notre société a pris de l'ampleur et une offre de jeu parallèle se développe en marge du cadre légal. Cette nouvelle donne et les défis qu'elle pose nous interpellent.

La maturité du marché du jeu au Québec a fait en sorte que notre chiffre d'affaires des cinq précédents exercices a progressé à un rythme inférieur à celui du taux d'inflation, enregistrant des gains aussi minces que 0,5 % en 2001-2002 et 0,3 % en 2003-2004. À force de frayer avec des taux de croissance aussi faibles, il était quasi inévitable que nous nous retrouvions un jour en zone négative. Les résultats du dernier exercice indiquent que ce jour est arrivé : nos revenus et nos bénéfices sont effectivement inférieurs à ceux du précédent exercice.

Notre chiffre d'affaires consolidé de 3,799 milliards de dollars et notre bénéfice net de 1,468 milliard de dollars représentent des baisses respectives de 217,2 millions de dollars (- 5,4 %) et de 145,9 millions de dollars (- 9 %) par rapport à l'exercice précédent. Quant aux dividendes de 1,391 milliard de dollars versés à notre actionnaire, le gouvernement du Québec, ils constituent une diminution de 146 millions de dollars.

La baisse de nos revenus est une première dans l'histoire de Loto-Québec. Le travail acharné des équipes en place a tout de même permis à nos secteurs des loteries, des casinos et des bingos de maintenir le même niveau de revenus que celui des dernières années.

Les reculs enregistrés au terme de l'exercice sont presque entièrement dus au secteur des loteries vidéo, dont les ventes ont chuté de 200,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Deux facteurs expliquent cette baisse : la poursuite de la reconfiguration du réseau, conformément aux orientations de notre Plan de développement 2004-2007, et les nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac, en vigueur depuis le 31 mai 2006. Ces deux facteurs comptent respectivement pour 28 % et 72 % de la baisse enregistrée.



Le président-directeur général, Alain Cousineau (au centre), entouré de ses premiers vice-présidents (de gauche à droite) : Simon Brodeur, Marcel Croux, Lynne Roiter / Pierre Bibeau, Gille Dufour et Jean Royer.

Une réduction significative de l'accessibilité

Un des objectifs majeurs de notre plan de développement était de réduire l'accessibilité aux appareils de loterie vidéo dans les zones et les quartiers économiquement fragiles où, pour des raisons historiques, la population se trouve davantage exposée à cette offre de jeu. En optant pour la solution d'un nombre réduit de sites, nous avons tenu compte des conclusions d'études scientifiques selon lesquelles les risques d'abus en loterie vidéo sont grandement liés à une accessibilité trop facile. Récemment encore, une étude faite en Australie arrivait aux mêmes conclusions.

Nos efforts pour réduire l'accès aux appareils là où l'environnement socio-économique le requiert se sont intensifiés au cours du dernier exercice. Au 31 mars 2007, notre réseau comptait 2 905 sites, soit 217 sites de moins qu'à la fin de l'exercice précédent. Au total, il a perdu 758 sites depuis l'amorce du programme de reconfiguration du réseau. D'autres établissements ciblés cesseront d'offrir la loterie vidéo au cours de la présente année financière.

La mise en place des sites contrôlés

Parallèlement à une réduction significative de l'accessibilité dans les secteurs vulnérables, notre stratégie consiste à concentrer une partie des appareils ainsi récupérés dans quatre sites contrôlés appelés Ludoplex. Les deux premiers établissements ouvriront cet automne, à Trois-Rivières et à Québec. Ils compteront respectivement 200 et 335 appareils. Notons au passage que 165 de ces appareils sont en service depuis 1996, soit 65 à l'hippodrome de Trois-Rivières, et 100 à celui de Québec.

Une entente avec le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit le retrait de tous les appareils situés dans un rayon de 2,3 kilomètres de nos deux premiers salons de jeux. L'application de cette mesure signifie la fermeture de 34 sites additionnels à Québec, et de sept autres à Trois-Rivières. Au total, dans le périmètre prescrit, c'est 47 sites qui fermeront d'ici 2009 à Québec, et 19 à Trois-Rivières.

Message du président-directeur général

L'intégrité de nos opérations

L'importance que nous accordons à l'intégrité de nos opérations et à la confiance du public nous a amenés à réagir promptement à la suite des révélations des médias et de la publication du rapport de l'Ombudsman de l'Ontario au sujet de la vulnérabilité des consommateurs ontariens face aux possibilités de fraude par leurs détaillants de loteries.

L'analyse approfondie que nous avons menée sur la période comprise entre octobre 2001 et octobre 2006 nous fait conclure que nos détaillants qui remportent des lots de 50 000 dollars et plus ne gagnent pas plus souvent que les autres joueurs de loterie, si l'on tient compte de leur consommation respective estimée de billets. Cette conclusion a été validée par la firme de vérification Samson Bélair / Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., sur la base des hypothèses fournies et des calculs de probabilité à l'égard des normes statistiques. Pour l'occasion, la firme de vérification s'était adjoint les services d'un mathématicien qui enseigne à l'Université du Québec.

Vigilants, nous avons tout de même confié à la firme KPMG le mandat d'examiner nos processus et nos procédures en matière de paiement de lots afin de nous assurer que le risque est géré correctement et de nous proposer, le cas échéant, des améliorations à apporter.

Notre présence à l'étranger

On ne peut pas faire le bilan du dernier exercice sans évoquer notre présence active à l'étranger. Ainsi, notre filiale Casino Mondial s'est employée à développer les affaires d'une société dont nous sommes coactionnaire à hauteur de 35 % depuis mars 2006. Cette société, Moliflor Loisirs, est le troisième plus important exploitant de casinos en France. Nos partenaires apprécient le mode de fonctionnement des casinos québécois et profitent de notre expertise pour faire progresser la valeur de l'entreprise.

Notre première année de présence en France a permis de dégager un bénéfice net de 8,8 millions de dollars, excluant le gain de change. Ce bénéfice se révèle d'autant plus opportun qu'il survient au moment même où décroissent les revenus et le bénéfice que nous tirons de nos activités au Québec.

Tout en continuant de travailler en priorité avec nos diverses unités commerciales afin de les aider à relever le défi de l'innovation, notre filiale de recherche et de développement Ingenio a mis à profit son savoir-faire pour conclure cinq ententes avec des entreprises internationales parmi les plus importantes de notre industrie. Ces ententes de développement et de commercialisation attestent de la réputation de notre filiale et de la confiance qu'on lui porte.

Une politique de développement durable

Les préoccupations de la Société en matière de protection de l'environnement ont culminé au cours du dernier exercice avec l'adoption d'une vaste politique de développement durable qui comporte 11 engagements et 27 stratégies d'action. Notre politique s'inspire des principes qui sous-tendent la Loi sur le développement durable adoptée par l'Assemblée nationale en avril 2006. L'étendue de nos engagements et les mesures prises pour en assurer le suivi nous mettent à l'avant-garde des organismes publics et des sociétés d'État visés par cette loi.

Nous intégrons désormais le respect des principes de développement durable dans les critères de sélection des biens et services achetés de nos fournisseurs. Autre exemple de notre parti-pris environnemental : l'ensemble du parc immobilier de la Société détient maintenant la certification *Visez vert* décernée par la section québécoise de la Building Owners and Managers Association (BOMA). Lors de son gala annuel, cette association nous a aussi accordé le Prix de l'Édifice de l'année, catégorie « édifice de 100 000 à 249 999 pieds carrés » pour le Complexe multifonctionnel de Montréal, et le Prix Environnement pour notre immeuble à Québec.

Une planification opérationnelle 2007-2010

Les défis que posent la maturité de notre marché et la reconfiguration de notre offre de jeu ont fait l'objet d'une minutieuse attention tout au long du processus de réflexion qui a présidé à la préparation de notre planification opérationnelle 2007-2010.

L'exercice a permis à chaque unité de l'entreprise de préciser sa mission, de cerner les enjeux auxquels elle est confrontée, d'évaluer ses forces et ses faiblesses, de définir ses objectifs et d'arrêter son plan d'action. Il nous a également fourni l'occasion de nous questionner sur l'évolution de Loto-Québec, son rôle, ses mandats et ses orientations futures. Cette réflexion sera complétée cette année et intégrée au prochain plan de développement de la Société.

Comme c'est le cas pour toutes les sociétés d'État dans le monde qui ont le mandat d'exploiter des jeux de hasard et d'argent, une des raisons d'être de Loto-Québec est d'organiser le jeu à l'intérieur de paramètres contrôlés et au seul profit de la collectivité. Ce rôle lui permet de servir de rempart utile contre l'exploitation illicite du jeu.

Or, tous les observateurs notent que le jeu illégal est de plus en plus présent dans notre société, le phénomène privant l'État de revenus légitimes importants. Ce constat nous fait conclure à l'urgence d'une réflexion éclairée et d'une action concertée. Je réfère ici notamment aux appareils d'amusement exploités en contravention du cadre réglementaire, aux paris sportifs illégaux, aux sessions de poker organisées et aux jeux d'argent sur internet.

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

La récente Loi sur la gouvernance des sociétés d'État affectera de nombreuses façons notre régie d'entreprise. Le conseil d'administration de la Société, de concert avec le Secrétariat corporatif, a déjà mis en place certains des changements requis, notamment en restructurant les comités du conseil et en désignant pour chacun les administrateurs qui en font désormais partie.

Remerciements

Je remercie mes collègues administrateurs pour leur disponibilité et leur appui constant. J'adresse des remerciements particuliers à M. Robert Crevier, M^e Serge LeBel et M^{me} Solange Dugas, qui ont accepté de présider respectivement le comité de vérification, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines du conseil d'administration.

La nouvelle donne qui s'est profilée au cours du dernier exercice nous lance des défis qui ne peuvent être relevés que par un travail d'équipe. Je sais d'expérience pouvoir compter sur les idées, l'énergie et le dévouement d'un conseil de direction aguerri, lui-même appuyé par des cadres motivés et des employés compétents. Je remercie chacun et chacune de ses contributions passées et futures.



Alain Cousineau
Président du conseil d'administration
Président et directeur général de Loto-Québec

Loteries

Des produits

renouvelés

10

À l'origine de la création de Loto-Québec, les loteries demeurent le secteur d'activité le plus emblématique de l'entreprise, celui qui rejoint toujours la plus vaste de ses clientèles. Cette année, le renouvellement de l'offre de produits et des stratégies commerciales opportunes ont permis de réaliser des ventes de 1 842,4 millions de dollars, soit un volume comparable à celui des derniers exercices.

Évolution des revenus des 5 dernières années

<i>(en milliards de dollars)</i>	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	1,834	1,813	1,857	1,861	1,842

Le secteur des loteries a continué de faire des heureux parmi sa clientèle, comme a pu en témoigner le résidant de Saint-Félix-de-Valois venu réclamer en avril 2006 le plus important gros lot jamais attribué au Québec, soit 30 millions de dollars gagnés au *Super 7*.

Une autre marque a été inscrite au début de 2007 quand l'entreprise a remis le 1000^e chèque de 1 million de dollars et plus de son histoire. Toujours durant la dernière année, 40 lots de 1 million de dollars et plus totalisant plus de 300 millions de dollars ont été attribués à des consommateurs québécois. Quant à la valeur globale des lots accordés à l'ensemble des gagnants, elle se chiffre à 964,9 millions de dollars.

Une gamme de produits renouvelée

Fidèles à leur réputation de leaders à l'échelle internationale, nos employés ont de nouveau fait la démonstration de leur créativité, comme l'attestent les nombreuses nouveautés introduites cette année:

- Une nouvelle version de *l'Extra*, lancée en juin.
- Les instantanées *Uno*, *Sudoku*, *Scrabble* et *Yum*, pour n'en nommer que quelques-unes.
- *La Loterie Ma Maison*, distribuée dans un réseau élargi.
- L'ajout de volets interactifs à certains produits.
- Le *spécial country* de *La Poule aux oeufs d'or*, présenté dans le cadre du Festival Western de Saint-Tite.
- L'ajout d'un programme *hockey* au jeu de pari sportif *Prédictions*.
- La loterie *10 000 \$ à l'heure*, avec ses tirages toutes les heures durant 10 jours, sa stratégie de diffusion simultanée des résultats sur différentes plateformes et la possibilité pour les consommateurs de télécharger les résultats sur leur ordinateur en temps réel.
- Le lancement de *Grand Prix Casino*, la toute première instantanée à 20 dollars.
- Une première édition spéciale sur terminal, *Vie de millionnaire*, offrant à l'échelle canadienne un gros lot garanti d'un million de dollars par année pendant 25 ans.

En réponse au fléchissement des ventes dans la catégorie des instantanées, une stratégie visant à renverser la tendance a été élaborée et sera mise en œuvre en 2007-2008.

Une mise en marché efficace

Des publicités de qualité, appréciées du public et entièrement conçues et produites par des artisans d'ici, ont appuyé la commercialisation de nos produits et contribué à maintenir une image positive de la Société. Quelques-unes de ces productions ont remporté des prix d'excellence, dont certaines à des concours internationaux.

À la demande des autres sociétés de loterie canadiennes, Loto-Québec a conçu et réalisé la campagne publicitaire de *Vie de millionnaire* diffusée partout au Canada. Parmi les autres nouveautés en matière publicitaire figure également la mise en ligne du site « soyez toujours gentils.com » faisant la promotion du *Lotto 6/49* de façon interactive.

Le déploiement des afficheurs numériques

Les efforts de modernisation de notre image aux points de vente se sont poursuivis cette année avec l'installation de 250 afficheurs numériques additionnels près des caisses des commerces. Les afficheurs numériques constituent un moyen dynamique de communiquer de l'information aux consommateurs, notamment sur nos nouveaux produits et les gros lots momentanément en jeu. Notre réseau d'afficheurs est sans conteste l'un des projets d'affichage numérique les plus importants du Québec. Il constitue pour Loto-Québec un véritable laboratoire technologique qui ouvre la voie à l'installation prochaine de nouveaux terminaux de jeu.



Des projets avec les comptes majeurs

Rassemblés sous le vocable de comptes majeurs, les pétrolières, les chaînes de pharmacies, les géants de l'alimentation et les autres grands noms du commerce de détail sont des partenaires d'affaires de premier plan qui occupent une place importante dans notre réseau de distribution.

Au cours de l'année, plusieurs projets menés conjointement ont permis de resserrer nos liens avec ces grandes bannières. La liste de ces réalisations communes comprend des promotions, l'implantation des afficheurs numériques, les revues d'affaires et une collaboration en recherche et développement, notamment pour élaborer notre nouveau matériel au point de vente. De nouveaux secteurs du commerce de détail ont par ailleurs été approchés et se prêtent présentement à des tests de marché.

Des pratiques responsables

Dans toutes nos activités de commercialisation, la promotion du jeu responsable est demeurée au centre de nos préoccupations. L'année 2006-2007 aura été marquée par la mise en place de politiques plus astreignantes pour les détaillants en ce qui concerne le respect de la loi interdisant la vente de loteries aux mineurs. Dans le cadre de notre programme annuel de prévention, nous avons renforcé nos mesures de contrôle, élaboré une campagne de communication et de sensibilisation sans précédent et intensifié le programme d'acheteur mystère. C'est ainsi que des détaillants fautifs, après avoir ignoré un premier avis formel, ont vu leur droit de vendre des produits de loterie suspendu.

Une présence soutenue au petit écran

Loto-Québec se distingue des autres sociétés de loterie par l'abondance de ses productions télévisuelles. Qu'il s'agisse des tirages quotidiens de fin de soirée, de *La Poule aux oeufs d'or* – en version hebdomadaire ou gala –, des capsules de la *Roue de Fortune chez vous*, de *Gagnant à Vie – Collection*, de *La Loterie Ma Maison*, de *10 000 \$ à l'heure* ou encore du spectacle de *Célébration*, cette présence au petit écran lui procure une visibilité sans pareille. Des millions de téléspectateurs ont partagé l'expérience mémorable vécue cette année par 487 participants à nos jeux télévisés.

Ces participants ont fait partie des nombreux gagnants que nous avons eu le plaisir d'accueillir à nos bureaux. Au cours de la dernière année, Loto-Québec a remis à ces gagnants 357 667 chèques d'une valeur totale de près de 475 millions de dollars. Cette somme exclut toutefois les lots payés directement par les détaillants.

Loteries

Commissions aux détaillants

(en millions de dollars)

2002-2003	125,9
2003-2004	123,6
2004-2005	126,7
2005-2006	126,9
2006-2007	124,0

Apport financier aux OSBL

	Nombre OSBL	En millions de dollars
2002-2003	1 282	10,5
2003-2004	1 369	9,9
2004-2005	1 415	10,5
2005-2006	1 443	10,1
2006-2007	1 448	9,9

14

Répartition des détaillants selon la catégorie de commerce

Au 31 mars 2007	Nombre	%
Tabagies et dépanneurs	5 024	52,1
Alimentation	1 843	19,1
Autres entreprises de service	1 449	15,0
Pharmacies	908	9,4
Divers	271	2,8
Kiosques	121	1,3
Vendeurs itinérants	32	0,3
Total	9 648	100,0

Loteries

Au 31 mars
(en milliers de dollars)

	Ventes 2007	Ventes 2006	Variation	Lots attribués 2007	Lots attribués 2006	Variation
Loteries à accès direct						
Lotto 6/49	514 282	502 306	11 976	247 157	236 295	10 862
Super 7	255 163	243 266	11 897	159 306	136 847	22 459
Québec 49	54 017	52 367	1 650	22 515	28 169	(5 654)
Extra	157 766	143 764	14 002	71 099	64 606	6 493
Banco	128 483	123 819	4 664	66 501	61 179	5 322
La Quotidienne	34 404	32 963	1 441	16 320	14 083	2 237
L'Ours Chanceux		1 919	(1 919)		1 736	(1 736)
Joker	4 632	8 030	(3 398)	2 076	4 580	(2 504)
Astro	6 744	3 472	3 272	3 560	1 699	1 861
Vie de Millionnaire	12 342		12 342	4 776		4 776
Total partiel	1 167 833	1 111 906	55 927	593 310	549 194	44 116
Loteries instantanées						
Régulières	126 816	154 650	(27 834)	66 399	87 735	(21 336)
Divertissement	360 535	400 284	(39 749)	197 736	220 192	(22 456)
Télévisées	15 031	10 008	5 023	8 010	5 496	2 514
Multimédia	2 586	3 848	(1 262)	1 394	2 039	(645)
Total partiel	504 968	568 790	(63 822)	273 539	315 462	(41 923)
Loteries traditionnelles						
La Mini	12 265	12 490	(225)	5 397	5 495	(98)
Téléactives	59 186	57 110	2 076	35 243	32 848	2 395
Éditions spéciales	47 734	62 780	(15 046)	27 668	36 337	(8 669)
Total partiel	119 185	132 380	(13 195)	68 308	74 680	(6 372)
Pari sportif	50 446	47 554	2 892	29 784	27 014	2 770
Total	1 842 432	1 860 630	(18 198)	964 941	966 350	(1 409)

Société des casinos du Québec
Se démarquer par
une approche résolument
client

La Société des casinos du Québec (SCQ) a réussi au cours du dernier exercice à maintenir son niveau de revenus des récentes années. Elle y est parvenue malgré la compétition constante exercée par les autres formes de divertissement, les effets des nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac, la baisse récurrente du nombre de touristes américains et une concurrence accrue résultant de l'augmentation de l'offre de jeu dans le nord-est du continent.

Évolution des revenus des 5 dernières années

<i>(en millions de dollars)</i>	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	747,5	728,9	751,9	758,5	758,2

La mobilisation de l'ensemble du personnel a permis à notre filiale de terminer le dernier exercice avec des revenus de 758,2 millions de dollars, ce qui est presque l'équivalent des revenus de l'année précédente. Quant à Resto-Casino qui gère le volet restauration de nos trois casinos et exploite l'hôtel Hilton Lac-Leamy, ses revenus ont progressé de 3,1 % et atteint 104 millions de dollars.

Les résultats du dernier exercice attestent d'une gestion prudente et d'un engagement soutenu de nos 5 500 employés du secteur des casinos, de la restauration et de l'hôtellerie. Ils témoignent aussi des efforts déployés pour améliorer le fonctionnement de nos établissements, moderniser leurs équipements et assurer à la clientèle une qualité de service toujours plus relevée.

La planification stratégique 2007-2010

La dernière année a été marquée par la préparation de la planification stratégique pour la période 2007-2010. Ce travail intense de recherche et de réflexion revêtait une importance d'autant plus grande que les défis à relever sont redoutables. Force est de constater, par exemple, que les revenus de nos casinos plafonnent alors que leurs frais d'exploitation, notamment ceux dévolus aux salaires et aux avantages sociaux, ne cessent d'augmenter.

Les travaux liés à la planification stratégique ont fourni l'occasion de jeter un regard neuf sur les forces et les faiblesses de nos établissements et de déceler autant les possibilités d'affaires qu'ils recèlent que les menaces qui pèsent sur eux.

Parmi ces menaces figure en bonne place l'accroissement constant du nombre de maisons de jeu dans les marchés de proximité visés par la SCQ. Ainsi, le nombre d'établissements concurrents (casinos et racinos) en Ontario et dans le nord-est américain est passé de 48 à 60 durant les années 2002 à 2005. Pendant cette même courte période de 3 ans, le parc de machines à sous de nos concurrents a augmenté de 23 %.

Dans cet univers hautement concurrentiel, il est plus impératif que jamais de se doter d'un positionnement distinctif. La SCQ a choisi de se démarquer par une approche résolument client qui fait de la qualité du service sa priorité absolue, sa marque de commerce, sa préoccupation de tous les instants. Ce positionnement client est d'ailleurs au cœur de la « vision d'entreprise » inscrite dans la planification stratégique 2007-2010 de notre filiale.

La modernisation de l'offre de jeu

La SCQ a entrepris de doter le parc des machines à sous de ses casinos d'un système de paiement *cashless* qui permet de réduire au minimum la manipulation d'argent comptant dans les aires de jeu. Les clients des casinos de Montréal et du Lac-Leamy sont maintenant en mesure d'apprécier les avantages de cette nouvelle technologie. Le Casino de Charlevoix procédera à l'implantation du système à l'automne 2007.

Apprécié de la clientèle dont il bonifie l'expérience de jeu, le *cashless* est un mode de paiement déjà bien implanté dans la plupart des maisons de jeu d'Amérique du Nord. Son déploiement dans nos trois casinos permettra d'améliorer leur position concurrentielle, la qualité du service à leur clientèle et la rentabilité de leurs opérations.

Soucieuse de renouveler son offre de jeu, la SCQ a conclu une entente avec Ingenio, filiale de Loto-Québec, pour la recherche et le développement de nouveaux concepts de jeux et de nouvelles thématiques de machines à sous.



La gestion des salles de spectacles en impartition

Au terme d'un appel public de propositions, la gestion des salles de spectacles du Casino de Montréal et du Casino du Lac-Leamy a été confiée à Productions 2P3. Ce consortium formé par Les productions Phaneuf et Zone 3 réunit deux entreprises qui jouissent d'une excellente réputation dans le milieu québécois du spectacle et de la télévision. Cette impartition aura pour effet de diversifier davantage la programmation des deux salles et de répondre encore plus adéquatement aux besoins de la clientèle.

Le développement du marché international

Misant sur l'excellente réputation dont elle jouit auprès de la clientèle internationale des joueurs hautes mises, la SCQ a entrepris d'intensifier ses efforts de commercialisation auprès de ces clients habitués des *junkets* et de revoir du coup le fonctionnement de sa Direction du développement international (DDI).

Les joueurs hautes mises font généralement appel aux services de représentants indépendants qui planifient leurs déplacements et préparent leurs visites dans les maisons de jeu des cinq continents. La DDI a mis en place une nouvelle structure de fonctionnement qui permet de mieux répondre aux attentes de ces représentants et aux besoins spécifiques de leurs clients.

Dans le cadre de cette nouvelle structure, un poste de responsable de la clientèle *junket* a été créé dans chacun de nos établissements (le Casino de Montréal en compte deux). La nouvelle structure s'accompagne d'une définition claire des rôles et des territoires de chacun de manière à favoriser l'harmonisation des actions de tous.

Des retombées économiques importantes

La SCQ a acquis pour quelque 128 millions de dollars de biens et services au cours du dernier exercice. De son côté, Resto-Casino est demeuré un client important pour un grand nombre d'entreprises québécoises du secteur agroalimentaire.

L'apport de la SCQ au développement économique a aussi pris la forme d'un appui financier à la tenue d'événements ayant de fortes retombées touristiques. Notre filiale a ainsi commandité quelque 23 événements, pour des débours de près de 2,4 millions de dollars. La liste des événements commandités comprend le Grand Prix du Canada, la Coupe Rogers, Les grands feux du Casino du Lac-Leamy et le Festival international du Domaine Forget.

Le Casino de Montréal

Le Casino de Montréal a réalisé un chiffre d'affaires de 506,4 millions de dollars, en légère hausse de 1,1 % par rapport aux revenus de l'exercice précédent. Hôte de quelque 74 millions de visiteurs depuis son ouverture en 1993, la maison de jeu de l'île Notre-Dame continue d'apporter une contribution majeure à l'industrie touristique montréalaise.

Fierté du Casino, le restaurant gastronomique Nuances a conservé la cote *Cinq Diamants* accordée par les associations d'automobilistes CAA et AAA. Il a par ailleurs fait peau neuve en changeant tout à la fois son menu, son décor, ses couverts, sa signature graphique et les uniformes de son personnel de service. Réalisée sur la thématique de l'éveil des sens, cette cure de rajeunissement a été menée à bien par une équipe de concepteurs et d'artisans entièrement québécoise.

Le Cabaret du Casino a par ailleurs présenté 17 productions différentes. Offertes en matinée ou en soirée, les 447 représentations ont été données devant près de 180 000 spectateurs.

Le Casino de Charlevoix

En hausse de 4,9 % par rapport à l'année précédente, les revenus de 49,9 millions de dollars réalisés par le Casino de Charlevoix en 2006-2007 représentent un sommet dans l'histoire de l'établissement. Si réjouissante soit-elle, cette croissance doit être mise en perspective et considérée à la lumière du conflit de travail qui a sévi en 2005-2006 au Fairmont Le Manoir Richelieu. La grève avait entraîné une diminution de l'achalandage au Casino de Charlevoix.

L'établissement a accueilli son 12 millionième visiteur au cours du dernier exercice. Avec une moyenne de plus d'un million de visiteurs par année depuis son ouverture en 1994, le Casino se révèle un précieux actif pour le développement touristique de la région.

Plusieurs distinctions ont été décernées au Casino de Charlevoix et à l'hôtel Fairmont Le Manoir Richelieu au cours de l'exercice financier 2006-2007. Ainsi, le restaurant Le Charlevoix et le Fairmont Le Manoir Richelieu ont conservé leur attestation *Quatre Diamants* de l'association d'automobilistes CAA. Le restaurant Le Charlevoix a aussi été primé par la revue *Wine Spectator* pour l'excellence de sa carte des vins. Classé *Quatre Diamants* par le CAA et figurant sur la Liste d'or du Condé Nast Traveler, le Fairmont Le Manoir Richelieu détient la classification *Cinq Étoiles* d'Hébergement Québec. Le terrain de golf de l'hôtel a été nommé le meilleur nouveau parcours canadien 2006 par la prestigieuse revue *Golf Digest*.



Le Complexe Lac-Leamy

Les revenus du Casino du Lac-Leamy, qui se chiffrent à 201,9 millions de dollars, traduisent une baisse de 3,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution reflète la concurrence particulièrement forte que l'établissement doit affronter dans son marché immédiat.

Le Casino a poursuivi la révision de ses façons de faire afin d'améliorer son efficacité et de mieux répondre aux attentes de ses clientèles. Les résultats de cet exercice, qui a fait appel à la participation de nombreux gestionnaires et employés, ont donné lieu à plusieurs améliorations touchant les opérations de l'établissement. Une équipe vouée au service à la clientèle a notamment été mise sur pied. Le Casino est ainsi mieux placé pour innover dans son marché et continuer de satisfaire les besoins de ses différentes clientèles.

Le Hilton Lac-Leamy a de nouveau été honoré par la société Hilton qui lui a décerné trois prix d'excellence. Pour une quatrième fois depuis son ouverture en 2001, l'hôtel a reçu le prix de la meilleure performance globale en Amérique du Nord dans la catégorie des hôtels d'affaires. C'est la première fois dans l'histoire de la chaîne Hilton qu'un même hôtel remporte cette prestigieuse distinction trois années d'affilée. L'hôtel s'est également distingué en remportant le prix du meilleur restaurant et du meilleur service en restauration.

Notre hôtel du Complexe Lac-Leamy a conservé la cote *Quatre Diamants* des associations CAA et AAA et la notation *Cinq Étoiles* de Tourisme Québec. Le restaurant Le Baccara, pour sa part, a reçu pour la septième année consécutive la cote *Cinq Diamants*. Synonyme de haute gastronomie, cette cote figure parmi les distinctions les plus convoitées dans le secteur de la restauration en Amérique du Nord.

Chiffre d'affaires

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006	Variation
Casino de Montréal	506,4	500,8	1,1 %
Casino de Charlevoix	49,9	47,6	4,9 %
Casino du Lac-Leamy	201,9	210,1	(3,9) %
Total	758,2	758,5	-

22

Société des loteries vidéo
du Québec

Un réseau qui se

transforme

En croissance continue depuis sa création, la Société des loteries vidéo du Québec (SLVQ) a enregistré ses premières baisses de revenus et de bénéfice net cette année. Deux raisons expliquent essentiellement ce recul : la reconfiguration du réseau, qui a entraîné une réduction de sa taille, et les nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac. Jamais ce réseau n'a-t-il compté moins de sites depuis son déploiement complet en 1995. La gestion responsable demeure au cœur des préoccupations de notre filiale.

Évolution des revenus des 5 dernières années

<i>(en milliards de dollars)</i>	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	1,077	1,129	1,237	1,299	1,098

Société des loteries vidéo du Québec

La SLVQ a terminé l'année financière avec des revenus de 1,098 milliard de dollars et un bénéfice net de 710,8 millions, en baisse respective de 15,5 % et de 17,4 % par rapport à l'exercice précédent. Quant aux commissions et compensations financières versées aux exploitants, elles ont totalisé 251,8 millions de dollars.

Les raisons des baisses

Entrées en vigueur le 31 mai 2006, les nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac ont eu un impact manifeste sur l'achalandage des bars et constituent la principale cause des diminutions enregistrées par la SLVQ.

La réduction de la taille du réseau est un autre facteur qui a contribué aux reculs de la dernière année. Entreprise dans la foulée du Plan de développement 2004-2007 de la Société et intensifiée subséquemment par des programmes de retraits volontaires offerts à certaines catégories de détaillants, cette réduction voulue du réseau de la SLVQ s'est poursuivie au cours du dernier exercice avec la suppression additionnelle de 217 sites, portant ainsi la réduction totale à 758 sites depuis l'amorce du programme de reconfiguration du réseau.

Parallèlement à cette compression du réseau, le moratoire gouvernemental sur la délivrance de licences d'exploitation de loteries vidéo a été maintenu pour une cinquième année de suite. Au 31 mars 2007, notre réseau comptait 12 779 appareils en service, installés dans 2 905 sites. Par ailleurs, Loto-Québec a des appareils en réserve qui seront redéployés dans les salons de jeux lors de leur ouverture de telle sorte que le nombre d'appareils pourra alors atteindre un maximum de 13 570, conformément au Plan de développement 2004-2007 de la Société.

Des nouvelles mesures de gestion responsable

Un programme de retraits volontaires avec compensations est maintenant offert aux détaillants situés dans un rayon de 2,3 kilomètres des futurs salons de jeux de Québec et de Trois-Rivières. Ce programme permettra de réduire l'offre de jeu dans les zones situées à proximité de ces deux Ludoplex.

Les hippodromes de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières hébergent dorénavant le même type d'appareil que ceux installés dans les autres établissements du réseau depuis 2003, soit des appareils dotés de dispositifs visant à promouvoir le jeu responsable.

Quelque 11 000 personnes travaillant dans les bars, brasseries et tavernes du réseau ont suivi le programme de formation *Au hasard du jeu 2*. L'objectif de cette formation est de permettre aux propriétaires de bars et à leurs employés de venir en aide aux joueurs excessifs qui le désirent, sans toutefois prendre la place des intervenants et des spécialistes dans le domaine.

Une première évaluation de cette formation, effectuée par des chercheurs de l'Université Laval, révèle que les détaillants et les employés se sentent beaucoup mieux outillés pour détecter les situations de jeu excessif. D'autres analyses sont en cours afin de compléter l'évaluation finale de cette formation.

Profil du joueur type

La SLVQ a fait faire une nouvelle étude sur le profil type du consommateur québécois qui s'adonne à la loterie vidéo. Selon les résultats de cette recherche, la moyenne d'âge des joueurs est de 37 ans; 66 % sont des hommes, 51 % sont mariés ou vivent en couple et 53 % ont fait des études collégiales ou universitaires; 80 % disent se fixer un budget avant de commencer à jouer et la majorité d'entre eux affirment le respecter.

Pour 77 % des joueurs, la loterie vidéo fait partie d'une expérience globale de divertissement. Ces joueurs se rendent d'abord dans un établissement pour boire un verre, prendre un repas, jouer au billard, rencontrer des gens et socialiser. Près de 75 % des joueurs jouent à la loterie vidéo en compagnie de proches, soit avec des amis (50 %), soit avec leur conjoint (20 %).



Une approche innovatrice

La SLVQ fait preuve de leadership sur le plan international en matière de commercialisation responsable des loteries vidéo. Le programme de formation *Au hasard du jeu 2* et le code de commercialisation responsable ont soulevé un grand intérêt lors de la 13th *International Conference on Gambling & Risk Taking*, organisée par l'Université du Nevada. Initiative inédite dans l'industrie, le code de commercialisation responsable est un document comportant une vingtaine d'engagements auxquels le propriétaire de bar qui offre de la loterie vidéo est invité à se conformer.

Perspectives

Dans le respect de la philosophie du Plan de développement 2004-2007, la SLVQ entend consolider sa nouvelle approche commerciale et continuer d'offrir un divertissement agréable de façon responsable. La reconfiguration du réseau se poursuivra de façon à diminuer l'accessibilité tout en réduisant au minimum les risques d'émergence d'appareils illégaux. Pour ce faire, l'offre de jeu devra rester suffisamment importante et géographiquement diversifiée.

Loteries vidéo

Au 31 mars 2007

Nombre d'appareils installés	12 779
Nombre de sites	2 905
Nombre moyen d'appareils par site	4,4
Commissions aux détaillants (<i>en millions de dollars</i>)	241,5

Répartition du nombre d'appareils et de sites par région

Au 31 mars 2007

Région	Nombre d'appareils	Nombre de sites
Laval, Laurentides, Lanaudière	2 065	446
Montréal	3 770	745
Québec, Chaudière, Appalaches	1 509	361
Mauricie, Bois-Francs	863	212
Estrie	749	184
Saguenay, Lac Saint-Jean, Côte-Nord	625	169
Bas St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine	401	123
Abitibi, Témiscamingue, Nord-du-Québec	419	101
Montérégie	1 606	389
Outaouais	772	175
	12 779	2 905

Société des bingos du Québec

Un secteur fragile
qui réussit des

tours de
force

Des améliorations apportées à ses produits et des efforts de promotion accrus ont permis à la Société des bingos du Québec (SBQ) de contrer les effets d'une baisse de fréquentation des salles et de limiter à 1 % la diminution de ses revenus. Les organismes sans but lucratif titulaires d'une licence de bingo ont pu ainsi toucher 10,9 millions de dollars, soit l'ensemble des bénéfices de notre filiale.

La SBQ a pour mandat de créer et de commercialiser des jeux de bingo en réseau afin de soutenir financièrement les organismes sans but lucratif (OSBL) titulaires d'une licence de bingo. Tous les bénéfices générés par la commercialisation de ses produits sont en effet distribués directement à ces organismes.

La SBQ offre trois produits de bingo en réseau : *Le Petit Tour*, pour les sessions en après-midi, *Le Grand Tour*, pour les sessions en soirée, et *Le Tour Éclair*, proposé tant en après-midi qu'en soirée. Ces produits sont offerts simultanément dans 113 salles de bingo, dont les plus importantes du Québec.

Malgré la diminution de 11 % de l'assistance constatée depuis l'entrée en vigueur – le 31 mai 2006 – des nouvelles dispositions de la loi relativement à l'usage du tabac dans les endroits publics, la SBQ a presque maintenu son chiffre d'affaires de l'année précédente. Notre filiale a en effet réalisé des ventes de 39,4 millions de dollars, ce qui représente une légère diminution de 1 % par rapport à l'exercice antérieur.

Les sommes versées aux organismes titulaires d'une licence de bingo ont totalisé plus de 10,9 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice. De ce montant, 10,2 millions ont été versés aux 784 OSBL qui organisent leurs événements dans les salles reliées au réseau de la SBQ et 713 000 ont été répartis entre les 315 OSBL dont les séances de bingo ont lieu dans des salles non participantes.

À son dixième anniversaire, qui sera célébré en décembre 2007, la SBQ aura distribué depuis sa création près de 100 millions de dollars aux OSBL, soit environ 10 millions de dollars par année.

Des actions qui portent fruit

Le bilan financier positif de la dernière année est le résultat des améliorations apportées aux produits et des efforts déployés par la SBQ pour enrichir l'expérience de divertissement que procure le bingo afin d'attirer une nouvelle clientèle dans les salles.

Que ce soit la mise en marché d'une version améliorée du *Tour Éclair*, le recours à l'internet pour la promotion *Le Tour 2^e Chance* ou le lancement d'un nouveau format de lisière – *La Grande Lisière* –, la SBQ n'a pas ménagé ses efforts pour offrir aux adeptes du bingo des produits plus attrayants.

La SBQ a organisé plusieurs promotions reliées à ses produits et repris la tournée estivale *Place à l'artiste* qui favorise la notoriété du bingo auprès d'un vaste public. Les événements *Célébration au gagnant*, qui soulignent un gain important remporté par un consommateur, ont également été maintenus. L'ambiance de fête qui règne à ces occasions contribue à valoriser le bingo comme activité de divertissement.

Les nombreux défis de l'industrie

L'industrie du bingo au Québec subit depuis plusieurs années une diminution importante de ses revenus provenant de ses produits traditionnels. Le vieillissement de la clientèle, la nature même de ce divertissement souvent associé à une époque révolue et les contraintes de la réglementation existante sont autant de facteurs qui expliquent la difficulté de renouveler la clientèle et la baisse d'assistance dans les salles.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi sur le tabac n'a pas aidé à améliorer la situation. L'effet de cette loi sur la fréquentation des salles s'est fait d'autant plus sentir que près de la moitié des amateurs de bingo sont des fumeurs. Plusieurs OSBL ont d'ailleurs dû abandonner leurs activités de bingo au cours de la dernière année et d'autres songent à le faire parce qu'ils n'arrivent plus à rentabiliser leurs opérations.



Les défis seront donc nombreux pour la SBQ au cours des prochaines années. Notre filiale cherchera à maintenir ses revenus malgré la baisse d'achalandage dans les salles de bingo et la diminution du nombre de celles qui participent au bingo en réseau.

Des perspectives nouvelles devraient aussi voir le jour à la faveur de la nouvelle réglementation du bingo régulier que la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) doit mettre en place prochainement et qui vise à permettre au bingo de mieux concurrencer les autres formes de jeu. Dans cet environnement changeant, la stratégie de produits de la SBQ pourrait être revue afin de maintenir l'attrait des jeux en réseau et favoriser ainsi la fidélisation et le développement de la clientèle des salles participantes.

Perspectives pour 2007-2008

Les prochaines années seront déterminantes pour l'industrie du bingo. En plus de consolider les bonnes relations d'affaires qu'elle entretient avec ses partenaires, pour le grand bénéfice des OSBL, la SBQ entend offrir des produits toujours plus alléchants et élargir la base de sa clientèle. Pour ce faire, notre filiale compte investir en recherche et développement, créer de nouvelles familles de jeux et explorer de nouveaux modes de distribution. La SBQ poursuivra aussi ses efforts de marketing et lancera d'autres initiatives afin d'accroître l'intérêt pour le bingo en réseau. L'objectif est d'assurer une relance durable de ce secteur du jeu si important pour les OSBL.

Ventes par région

Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007

Région	Salles participantes	Événements tenus	OSBL participants*	Ventes nettes totales	Commissions des gestionnaires	Montants octroyés aux OSBL participants		
				\$	\$	Sommes versées selon le règlement	Montants supplémentaires jusqu'à 100% du bénéfice net	
						\$	\$	
Bas St-Laurent	4	619	29	339 636	17 632	67 140	20 998	
Québec	11	3 785	98	4 302 424	268 230	851 791	265 997	
Chaudière-Appalaches	6	1 004	24	1 079 184	62 480	213 509	66 721	
Côte-Nord	2	153	3	136 644	5 157	27 079	8 448	
Saguenay-Lac-St-Jean	5	966	30	849 535	49 556	167 937	52 522	
Mauricie, Bois-Francs	5	1 641	47	2 120 792	130 982	418 960	131 118	
Estrie	3	948	23	1 144 529	71 303	226 364	70 760	
Montérégie	18	5 371	148	7 699 456	468 031	1 520 256	476 018	
Montréal	17	7 328	146	9 366 681	582 381	1 853 593	579 094	
Abitibi-Témiscamingue	7	988	25	925 375	54 999	182 830	57 211	
Outaouais	5	1 242	40	1 335 070	79 631	263 500	82 541	
Laval	4	2 014	41	2 672 726	166 334	529 587	165 241	
Laurentides	10	2 924	69	4 081 685	247 759	807 381	252 350	
Lanaudière	11	2 045	47	2 781 457	159 346	549 166	171 963	
Gaspésie	5	668	14	534 703	23 122	105 483	33 058	
Total (excluant le Fonds)	113	31 696	784	39 369 897	2 386 943	7 784 576	2 434 040	10 218 616
Fonds : Montant alloué aux OSBL non-participants au réseau SBQ								713 082
Grand total pour les OSBL								10 931 698

* Selon les données les plus récentes transmises par la RACJ



30

Ingenio
Catalyseur de
l'innovation

Filiale de Loto-Québec vouée à la recherche et au développement, Ingenio travaille étroitement avec différentes unités commerciales de la Société afin de diversifier leur offre de produits et les aider à relever le défi de l'innovation. Notre filiale exploite aussi le potentiel d'exportation de son savoir-faire sur les marchés internationaux en concluant des ententes avec des partenaires étrangers pour la conception de nouveaux jeux et la commercialisation de ses produits multimédias.

La recherche et le développement sont relativement nouveaux dans l'industrie des jeux de hasard et d'argent. Loto-Québec est une des rares sociétés de loterie dans le monde à avoir créé une entité qui s'y consacre entièrement. Ingenio fait de la recherche appliquée qui débouche sur de nouveaux produits et de la recherche fondamentale qui vise à mieux comprendre et maîtriser certains phénomènes, tels les dynamiques de jeu, la convergence des secteurs de jeu et la multiplicité des plateformes.

Cinq ententes avec des partenaires étrangers

Ingenio conduit la majeure partie de ses travaux en collaboration avec d'autres sociétés d'État ou des entreprises de l'étranger engagées dans le domaine du jeu. Au cours du dernier exercice, cinq ententes ont été conclues ou renouvelées avec des entreprises de premier plan dans l'industrie, soit Bally Technologies, Pollard Banknote, Betware, GameLogic et Scientific Games International. Ces ententes influencent l'orientation des travaux de recherche de notre filiale et permettent d'amortir ses coûts d'exploitation.

Dans le secteur des casinos, Ingenio a conclu avec Bally Technologies une alliance stratégique à long terme visant à dynamiser l'offre de jeux des casinos et à maximiser le potentiel de divertissement des joueurs. Trois jeux de machine à sous ont été créés par l'équipe d'Ingenio dans le cadre de cette entente : *Hatch the Cash (La Poule aux œufs d'or)*, *Groovy Machine* et *Dog Show*. De facture graphique originale et offrant une grande valeur de divertissement, ces jeux ont fait leur première apparition publique au stand de Bally lors du *Global Gaming Expo* à Las Vegas, en novembre 2006. Leur certification par les diverses instances de régularisation suit son cours, dernière étape avant leur commercialisation auprès des casinos.

Parallèlement, des travaux de recherche et de développement ont été enclenchés avec la collaboration de la Société des casinos du Québec et de ses établissements afin d'explorer de nouvelles pistes de jeux qui sortent des sentiers traditionnels.

Dans le secteur des loteries, l'entente de distribution avec Pollard Banknote a été renouvelée tandis que trois autres partenaires importants – Betware, GameLogic et Scientific Games International – ont signé des accords leur permettant d'offrir des jeux d'Ingenio un peu partout dans le monde. Certains accords prévoient l'utilisation des brevets qu'Ingenio détient sur le concept de loterie instantanée interactive avec codes d'accès à issue prédéterminée.

Les loteries multimédias toujours en demande

Quatre localisations de produits de loterie multimédia ont été complétées au cours de l'exercice 2006-2007. La Western Canada Lottery Corporation, la Société des loteries de l'Atlantique et Loto-Québec ont ajouté de nouveaux produits à leur gamme de loteries multimédia. L'Oregon Lottery et la New Jersey Lottery ont maintenu leur portefeuille existant, ce qui n'a toutefois pas généré de nouveaux revenus durant le dernier exercice.

Développée au cours de l'exercice précédent, la nouvelle famille de loteries interactives à courte durée *Jeux Éclair* s'est enrichie de plusieurs jeux en 2006-2007. La British Columbia Lottery Corporation (BCLC), en collaboration avec notre partenaire islandais Betware, a été la première société de loterie à mettre en marché *Jeux Éclair* sur son site PlayNow en mars 2007. D'autres sociétés suivront son exemple.

Incursion dans le monde des bingos

Ingenio a collaboré à deux projets de la Société des bingos du Québec (SBQ). Cette filiale a tiré profit de l'expertise d'Ingenio afin de conclure une entente d'utilisation du logiciel *Bingo 2000* avec la BCLC. Le logiciel de gestion du bingo en réseau développé par la SBQ répondait au besoin de la BCLC qui voulait l'utiliser sur son territoire. La transaction a permis de mettre en valeur la propriété intellectuelle de la SBQ.



Le lancement de la Grande Lisière par la SBQ – une lisière de bingo qui combine plusieurs cartes de bingo – a nécessité l'adaptation du *Tour 2^e chance*, le jeu de bingo promotionnel pour Internet développé précédemment par Ingenio. Ce jeu a connu un vif succès auprès de joueurs de bingo en salle après sa mise en ligne en juin 2006.

Appui technique à la Fondation Mise sur toi

En 2005-2006, Ingenio avait prêté main-forte à la Fondation Mise sur toi pour la conception et le développement d'une console d'information présentant le questionnaire *8/8 La combinaison gagnante*, un outil qui permet à l'utilisateur de déterminer son type de comportement à l'égard du jeu. Cette année, notre filiale a fait l'adaptation web de cet outil maintenant accessible en ligne à 8sur8.com.

Des revenus qui reflètent la prudence du marché

Les revenus d'Ingenio ont atteint 1,1 million de dollars au terme de la dernière année financière, soit une baisse de 21,6 % en comparaison des revenus de l'année précédente. Il appert que des clients potentiels ont momentanément fait preuve de prudence à l'égard des jeux de loterie multimédia en raison des poursuites intentées par Ingenio – et réglées hors cours – contre deux entreprises de l'industrie pour défendre ses droits de propriété intellectuelle. Aux États-Unis, cette prudence se nourrit aussi des incertitudes législatives et du flou juridique entourant la vente sur internet et le jeu en ligne.

Présence active dans le milieu du multimédia

Ingenio maintient ses engagements en faveur du milieu du multimédia québécois, notamment en demeurant grand partenaire de l'Alliance NumériQC, le réseau d'affaires de l'industrie du multimédia et des contenus numériques interactifs du Québec. Ce statut de grand partenaire confirme l'importance de son implication dans le réseau. Notre filiale est aussi membre de la Grappe des technologies de l'information et des communications du Grand Montréal.

Chaque année depuis maintenant sept ans, Ingenio remet fièrement une bourse de 5 000 dollars au concepteur du meilleur projet de divertissement multimédia interactif dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat, une compétition d'envergure nationale. Une bourse de 2 000 dollars est également offerte au gala des finissants du Centre NAD, de même qu'un appui à Cybercap, un organisme voué à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes décrocheurs par le moyen du multimédia.

Les priorités 2007-2008

Parmi les priorités pour 2007-2008 :

- Préserver les acquis en faisant fructifier les partenariats déjà conclus.
- Poursuivre la diversification des créneaux de recherche et de développement en réalisant des projets innovateurs qui possèdent un potentiel commercial ou une valeur intrinsèque pour Loto-Québec et ses filiales.
- Intensifier la valorisation des produits et du savoir-faire d'Ingenio sur les marchés étrangers.

Société des salons de jeux du Québec
Les deux premiers
Ludoplex
en voie
de réalisation

34

Après une phase intensive de planification, la mise en place d'une structure organisationnelle, le lancement d'appels d'offres et le démarrage des travaux de construction, tout converge maintenant vers l'ouverture des Ludoplex de Trois-Rivières et de Québec à l'automne 2007. Entre-temps, la Société des salons de jeux du Québec (SSJQ) poursuit le dialogue engagé avec les instances locales et régionales concernées. Elle se prépare aussi à doter ses établissements de mesures de sécurité, de contrôle et de sensibilisation au jeu responsable.

L'aménagement préliminaire des deux sites a débuté à l'automne 2006, suivi de la construction proprement dite des bâtiments amorcée au cours de l'hiver. Les travaux se poursuivront jusqu'au début de l'automne 2007, tel que prévu à l'échéancier. L'inauguration du Ludoplex de Trois-Rivières est prévue pour octobre; celui de Québec devrait ouvrir ses portes en novembre.

Beaucoup de soin a été apporté à l'aspect fonctionnel, à l'esthétique et à l'aménagement des bâtiments de manière à bien traduire le caractère dynamique des Ludoplex et à procurer à la clientèle un environnement offrant toutes les garanties de sécurité.

La SSJQ s'est engagée à concevoir, construire et exploiter ses salons de jeux dans le respect d'objectifs de développement durable. C'est ainsi que les Ludoplex se conformeront à une série de normes établies par l'organisme international de certification LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*).

Des retombées économiques importantes

Les retombées économiques engendrées par l'implantation des deux Ludoplex seront importantes. La SSJQ prévoit investir quelque 66 millions de dollars dans les deux projets, soit 49 millions de dollars pour la construction et l'aménagement des lieux et près de 17 millions pour les équipements. Ces investissements et les dépenses d'exploitation – y compris les achats de biens et services et les taxes foncières – profiteront directement aux communautés locales et régionales. Au total, quelque 120 appels de propositions auront été requis pour la conception et la construction des deux salons de jeux.

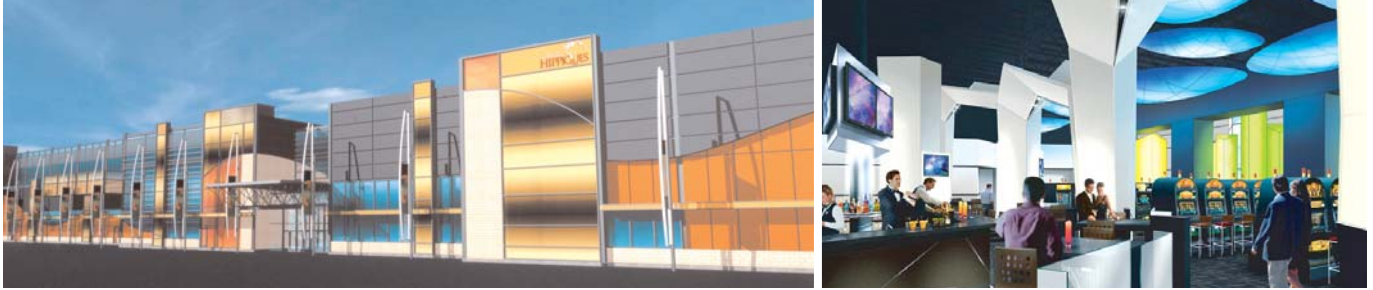
On estime qu'environ 200 personnes travailleront au Ludoplex de Québec et près de 150 à celui de Trois-Rivières. La majorité de ces emplois seront créés par des entreprises privées auxquelles la SSJQ confiera en impartition la gestion quotidienne des opérations.

Un engagement indéfectible envers la gestion responsable

La direction de la SSJQ a multiplié les rencontres et les présentations dans les régions de Trois-Rivières et de Québec pour confirmer et détailler son engagement à exploiter ses lieux de divertissement de façon responsable.

Plusieurs mesures de sécurité, de contrôle et de sensibilisation seront appliquées dès l'ouverture des Ludoplex, à commencer par leur accès qui sera réservé aux personnes de 18 ans et plus. La présence d'une centrale de surveillance et d'agents de sécurité permettra au public de se divertir dans un environnement sécuritaire. Un programme d'autoexclusion similaire à celui en vigueur dans les casinos du Québec sera aussi mis en place.

Il n'y aura pas de guichets bancaires dans les aires de jeux et les caisses ne permettront pas de faire des retraits sur carte de crédit ou de toucher de l'argent contre des chèques personnels. La consommation d'alcool dans les aires de jeu sera interdite et toutes les mesures de prévention qui s'appliquent aux appareils de loterie vidéo dans les bars seront reprises dans les Ludoplex.



Les personnes intéressées à dresser leur portrait de joueur et à évaluer leur propension au jeu excessif pourront se prévaloir sur place de la documentation et des outils produits à cet effet, dont la console d'information 8/8 *La combinaison gagnante*, une initiative de la Fondation Mise sur toi.

Le personnel en contact avec la clientèle recevra une formation lui permettant de repérer toute personne qui manifeste des symptômes de détresse. Cette personne sera prise en charge et bénéficiera d'un accès rapide aux services d'un intervenant d'un centre d'aide local reconnu pour le traitement des joueurs en difficulté.

Des efforts importants de conception et de développement ont été faits pour doter les Ludoplex d'un nouveau système exigeant de chaque joueur qu'il se munisse d'une carte de jeu responsable. Cette carte sera nécessaire pour commencer une session de jeu et obligera son détenteur à fixer la somme maximale d'argent qu'il souhaite consacrer au jeu au cours de sa visite. Une fois cette somme atteinte, la carte sera désactivée. Utilisée de façon totalement anonyme par le joueur, cette carte de jeu responsable ne permettra pas aux directions des Ludoplex d'effectuer un suivi ciblé à des fins promotionnelles.

La SSJQ appliquera intégralement le code d'éthique publicitaire de Loto-Québec et ne réalisera aucune activité publicitaire ou promotionnelle axée sur le jeu.

L'implantation des Ludoplex origine du Plan de développement 2004-2007 de Loto-Québec. À la suite de recommandations de chercheurs, la Société s'était engagée à reconfigurer son réseau d'appareils de loterie vidéo en regroupant une partie de son parc d'appareils dans des sites contrôlés, comme le seront les Ludoplex, de façon à en limiter l'accès.

Une structure organisationnelle simple et efficace

Simple et efficace, la structure administrative mise en place par la SSJQ est adaptée au concept des Ludoplex et à son mode d'exploitation par impartition. L'équipe de projet des salons de jeux compte quelque 25 employés. D'autres s'ajouteront au fur et à mesure que se rapprocheront les dates d'ouverture. Lorsque les Ludoplex de Trois-Rivières et de Québec seront ouverts, la SSJQ comptera au total environ 20 gestionnaires et professionnels à son siège social et 14 dans chacun des établissements. Le reste du personnel affecté aux activités d'exploitation proviendra de l'entreprise privée.

Les priorités pour 2007-2008

L'achèvement des travaux de construction des deux Ludoplex, leur aménagement et leur ouverture à l'automne monopoliseront les ressources de la SSJQ pour la majeure partie des mois à venir. À ces priorités s'ajoutent les activités de conception, de construction et d'aménagement du Ludoplex de Mont-Tremblant, dont l'ouverture est actuellement prévue pour le début de l'été 2008. Un quatrième salon de jeux doit voir le jour dans la couronne nord de Montréal. Il sera attendu à l'hippodrome que construira la firme Attractions Hippiques Québec.

Casino Mondial
Une première année
fructueuse sur le
marché
français

38

Copropriétaire du groupe français Moliflor Loisirs depuis mars 2006, notre filiale Casino Mondial s'est employée durant cette première année à valoriser son placement, notamment en dispensant les services prévus à l'entente qui la lie à ses partenaires investisseurs. L'acquisition d'un casino aux Sables d'Olonne et l'autorisation d'en construire un nouveau à Sanary-sur-Mer augurent bien de ce partenariat et confirment tout son potentiel.

Deux joyaux
du groupe Moliflor Loisirs :
le futur casino de
Sanary-sur-Mer et le Casino
des Pins des Sables d'Olonne.



Créée en 2002, la filiale Casino Mondial a pour mission de mettre à profit au niveau international le savoir-faire québécois en matière de conception, d'implantation et d'exploitation de casinos et de commerces connexes afin de générer des retombées économiques pour le Québec.

À la fin 2005, Casino Mondial a été approchée par la société d'investissement européenne Bridgepoint Capital pour participer au montage financier permettant d'acquérir le groupe français Moliflor Loisirs, troisième plus important exploitant de casinos en France avec alors 21 établissements représentant environ 9 % du marché.

Le 30 mars 2006, Casino Mondial a officialisé sa participation de 35 % dans Moliflor Loisirs, ce qui représente un investissement de l'ordre de 90 millions de dollars. Les coactionnaires sont Bridgepoint Capital (55 %) et l'équipe de direction du groupe Moliflor (10 %). En 2006, Moliflor Loisirs a généré des revenus de près de 260 millions d'euros.

Un contrat de prestation de services d'une durée initiale de trois ans précise les modalités de la collaboration opérationnelle qui lie Casino Mondial à Moliflor Loisirs. Ce contrat stipule, entre autres choses, que le directeur général de Casino Mondial assume la responsabilité des activités de développement du groupe et que Loto-Québec met son expertise et ses ressources à profit pour maximiser le développement et le rendement de Moliflor Loisirs. Les principaux services dispensés à ce jour se résument comme suit :

- Préparation des dossiers de candidature en réponse aux appels d'offres municipaux pour la construction et l'exploitation des casinos des villes de Villeneuve-Loubet et de Lille, cette dernière ayant finalement porté son choix sur un autre exploitant de casino.
- Acquisition du Casino des Pins aux Sables d'Olonne.
- Travaux d'analyse en vue de l'acquisition de casinos.
- Mise en place d'un programme de fidélisation de la clientèle dans les casinos de Moliflor.
- Assistance en matière de développement immobilier.
- Préparation et diffusion d'une formation du personnel sur la gestion de conflits.
- Développement d'un modèle prédictif pour évaluer les revenus potentiels des casinos français.

Le placement dans Moliflor aura permis à Loto-Québec en 2006-2007 de consolider des bénéfices avant charges d'intérêt de près de 17 millions de dollars, provenant des revenus suivants : 1,7 million de revenus de services, 7,1 millions de revenus d'intérêt, 8,1 millions en gain sur devises et 1 million en consolidation de bénéfice.

Pour l'année financière 2007-2008, Casino Mondial entend valoriser au maximum son placement dans Moliflor, en optimisant les synergies que Moliflor peut tirer de son association avec Loto-Québec.

40

Revue des activités de gestion

Le Secrétariat corporatif, les affaires juridiques et la vérification interne

Le bureau du Secrétariat corporatif et de la Vice-présidence à la direction juridique dispose d'une vaste expertise dans les divers domaines relevant de sa responsabilité. Son personnel fournit des services et des avis professionnels qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Société et à l'atteinte de l'équilibre recherché entre son mandat commercial et sa responsabilité sociale. La Vice-présidence intervient quotidiennement auprès des unités d'affaires et des autres secteurs corporatifs afin de fournir le soutien juridique qui assure l'intégrité des opérations. Outre le Secrétariat corporatif et les affaires juridiques, le bureau est responsable de la vérification interne, de la gestion des ressources documentaires, de la Fondation Mise sur toi et du secrétariat de la World Lottery Association.

Le Secrétariat corporatif

Au cours du dernier exercice, tout en assurant la préparation des réunions du conseil d'administration de Loto-Québec et de ses filiales, l'élaboration des politiques internes, le suivi des demandes d'accès à l'information et la consolidation du réseau d'échange d'information, le Secrétariat corporatif a fourni l'encadrement requis à la mise en place des nouvelles normes de gouvernance des sociétés d'État.

Responsable de l'obtention des brevets et des marques de commerce de l'entreprise et de ses filiales ainsi que de l'octroi des licences, le Secrétariat s'est employé à protéger la propriété intellectuelle de la Société et à faire reconnaître ses brevets dans l'industrie du jeu, notamment en réglant les litiges et en procédant à la signature de licences avec d'importants fournisseurs de jeux mondiaux, notamment Gtech et Scientific Games (SG).

En 2007-2008, le Secrétariat corporatif verra à assurer l'intégration à nos opérations des nouvelles normes de gouvernance ainsi que des obligations prescrites par les nouvelles dispositions législatives en matière d'accès à l'information, à sensibiliser les unités d'affaires à solidifier la propriété intellectuelle de la Société ainsi qu'à fournir aux différents secteurs l'information requise pour la réalisation des plans d'affaires.

Les affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques est intervenue dans la négociation et la rédaction d'ententes contractuelles relatives au remplacement des quelque 8 000 terminaux de loterie, à la gestion par le secteur privé des salles de spectacles du Casino de Montréal et du Casino du Lac-Leamy et à la transaction par laquelle Loto-Québec est devenue propriétaire unique de l'immeuble qui abrite le siège social en achetant la part de 50 % détenue par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, la direction a apporté son soutien à la mise en place des mesures visant le réaménagement du parc d'appareils de loterie vidéo et l'implantation des salons de jeux. Plus précisément, à ce chapitre, elle a participé activement à la révision d'appels d'offres et à la conclusion d'une entente avec l'acquéreur et l'exploitant des hippodromes, Attractions Hippiques Québec, et fournira au cours de la prochaine année son soutien dans les dossiers de construction. Parallèlement à ces dossiers, beaucoup d'efforts continueront d'être consacrés à la préparation et à la gestion du recours collectif intenté contre Loto-Québec par des joueurs pathologiques en regard des appareils de loterie vidéo.

La vérification interne

La Direction corporative à la vérification interne contribue au maintien d'un contrôle adéquat des activités de la Société et de ses filiales afin d'assurer l'intégrité de leurs opérations. Au cours de l'exercice, cette direction a réalisé différents mandats en rapport avec l'intégrité des opérations de jeux. De plus, elle a entrepris un projet visant à établir et à tester des contrôles critiques pour l'ensemble de Loto-Québec. Au cours du prochain exercice, elle terminera le projet des contrôles critiques et procédera à la mise sur pied d'un secteur de gestion intégrée du risque. Ces travaux font partie des différentes mesures mises en place par la Société afin d'assurer la conformité à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Revue des activités de gestion

La Fondation Mise sur toi

Depuis sa création en 2002, la Fondation Mise sur toi consacre ses efforts à prévenir le jeu excessif, promouvoir des comportements de jeu sains et protéger les personnes à risque. Elle voit à la mise en place et à l'amélioration continue d'outils de prévention au sein même des opérations de jeu de Loto-Québec. Elle fait également la promotion de la ligne 1 866 SOS JEUX qui vient en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de jeu ainsi qu'à leurs proches.

En 2006-2007, la Fondation Mise sur toi a joué un rôle majeur dans la tenue d'une vaste campagne de sensibilisation au jeu responsable destinée à la clientèle et au personnel de Loto Québec. Une évaluation faite auprès de 1 054 adultes québécois a permis d'établir que la cote de notoriété de la campagne atteignait 83 %. Pas moins de 94 % des répondants ont affirmé avoir retenu l'existence d'une ligne d'aide et 90 %, le fait que les résultats du jeu ne sont dus qu'au hasard. Quelque 88 % ont convenu que la campagne avait été utile et 75 %, qu'elle avait permis d'identifier des comportements de jeu excessif.

La ligne d'aide « Jeu : aide et référence » a reçu plus de 5 590 appels au cours des trois mois de la campagne, soit une croissance parmi les plus élevées des sept dernières années.

À l'initiative de la Fondation Mise sur toi, une nouvelle campagne majeure de prévention et de sensibilisation se tiendra à l'automne 2007 auprès de la population et des employés de Loto-Québec et de ses filiales. Entre-temps, des ateliers de sensibilisation au jeu responsable continuent d'être offerts aux employés de Loto-Québec et ses filiales.

Au cours du dernier exercice, la Fondation a collaboré activement à la refonte de la section du site internet de Loto-Québec portant sur le jeu responsable. Un très grand nombre de renseignements y ont été ajoutés, notamment la liste des ressources gratuites disponibles partout au Québec. Plus de 158 800 visites dans cette section du site ont été dénombrées entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

En 2005, la Fondation a reçu le mandat de convenir, avec les instances appropriées, de programmes et de mesures additionnels de prévention dans sept secteurs géographiques du Québec où le ratio d'ALV est supérieur à la moyenne provinciale. À cet égard, la Fondation soutient notamment une campagne de prévention et de sensibilisation au jeu excessif qui s'adresse aux communautés autochtones du Québec. Des intervenants de la Fondation Kanatha visiteront une quarantaine de communautés d'ici 2009, dont une quinzaine en 2007.

Gestion financière et planification stratégique

Au sein de la Première Vice-présidence à la direction financière, la vice-présidence corporative aux finances et à l'administration assure pour Loto-Québec et ses filiales :

- la tenue en bonne et due forme des registres comptables
- la production de l'information financière
- la gestion de la trésorerie
- la protection financière des valeurs
- le développement et le suivi des contrôles budgétaires et financiers
- l'approvisionnement en biens et services
- l'encadrement des activités reliées à l'implantation de la Société des salons de jeux du Québec.

En conformité avec la politique d'approvisionnement de la Société, la vice-présidence s'assure d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour ses acquisitions en respectant les principes de transparence et d'équité dans le choix de ses fournisseurs. Dans le contexte d'un plafonnement des revenus pour plusieurs secteurs d'activité de la Société, la Vice-présidence s'applique à soutenir les efforts de réduction des frais d'exploitation des diverses unités de la Société et à faire l'évaluation et un suivi serré des projets d'immobilisations.

Au cours du dernier exercice, la Société a acquis des biens et services pour une valeur totale de 432,1 millions de dollars. Les acquisitions ont été faites auprès de 1 190 fournisseurs, dont 84,8 % étaient des entreprises québécoises.

Au cours du prochain exercice, conformément à la politique de développement durable de la Société, la vice-présidence aura la responsabilité de définir une liste de critères d'évaluation susceptibles d'être intégrés aux appels d'offres, avec la pondération pouvant être affectée à chacun, le tout dans un cadre financier raisonnable.

Eu égard à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État adoptée en décembre 2006, la vice-présidence sera également impliquée dans la détermination d'indicateurs de performance permettant de mesurer l'atteinte des résultats financiers et non financiers de la Société.

La planification stratégique

La dernière année a été particulièrement chargée pour la Direction corporative de l'analyse et de la planification qui s'est vu confier l'encadrement de la démarche de planification stratégique 2007-2010 de la Société et des plans d'action 2007-2008 qui en ont résulté. À cette fin, elle a prêté assistance à chacune des unités de la Société dans la préparation de l'exercice, assurant la rigueur du processus et une certaine uniformisation dans la présentation des informations. Ce deuxième exercice de planification stratégique dans l'histoire récente de Loto-Québec s'inscrit parfaitement dans le cadre des exigences de la nouvelle Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Au cours du prochain exercice, la direction se concentrera sur le développement d'outils de suivi des plans triennaux et des plans d'action des unités. De concert avec la Vice-présidence corporative aux finances et à l'administration et la Direction de la vérification interne, elle verra à mettre au point et à implanter un tableau de bord de gestion. Destiné à la haute direction, cet outil permettra de mesurer l'avancement des activités stratégiques et le degré de réalisation des différents objectifs.

La direction s'emploie par ailleurs à réunir l'information qui permettra de dresser un tableau complet de l'offre de jeu sur le territoire québécois et de la comparer avec celle des autres provinces. Au cours du prochain exercice, elle continuera de collaborer à divers travaux d'analyse, notamment ceux touchant les salons de jeux et les projets de Casino Mondial.

Les activités immobilières

Relevant de la Première Vice-présidence à la direction financière, la Vice-présidence corporative à l'immobilier joue un double rôle de gestionnaire et de développeur. Elle assure l'exploitation des immeubles de la Société et fournit à l'ensemble des filiales un encadrement normatif en matière immobilière. La vice-présidence effectue les études de faisabilité des projets immobiliers de la Société, planifie leur réalisation et en dirige l'exécution.

Principalement bâti entre 1993 et 2001, le parc immobilier de Loto-Québec comporte plus de 35 éléments d'actif dont la valeur d'acquisition s'élève à quelque 821 millions de dollars. D'une superficie construite évaluée à plus de 470 000 mètres carrés, il comprend des immeubles à vocation commerciale (casinos, hôtels, stationnements), des bâtiments administratifs (bureaux et entrepôts) et des terrains.

Acquisition de la participation de SITQ National

En janvier 2007, la Société est devenue l'unique propriétaire de l'immeuble abritant son siège social, à Montréal. Réalisée au coût de 57,5 millions de dollars, l'acquisition de la part de 50 % détenue par SITQ National permet à Loto-Québec de mieux contrôler ses coûts d'occupation et facilite la planification à long terme de ses besoins en espaces administratifs.

Les salons de jeux

Le dossier des salons de jeux permet à la Vice-présidence corporative à l'immobilier de jouer pleinement son rôle de développeur et d'expert immobilier. L'expertise de l'équipe de la Vice-présidence a été grandement mise à profit dans la planification et la mise en chantier des Ludoplex de Québec et de Trois-Rivières et dans l'élaboration des deux autres salons de jeux prévus à Tremblant et dans la couronne nord de Montréal.

Revue des activités de gestion

Des immeubles certifiés

La vice-présidence est résolument engagée dans la mise en application de la politique de développement durable de la Société. Son implication est déterminante dans la recherche de moyens pour rendre les bâtiments plus respectueux de l'environnement. Des efforts soutenus seront consentis au cours des prochaines années pour adopter de nouvelles façons de faire.

Tous les immeubles de Loto-Québec, y compris les casinos, ont obtenu la certification *Visez vert* attribuée par la section québécoise de la Building Owners and Managers Association (BOMA). Cinq immeubles, dont le siège social de Montréal et le bureau de Québec, ont en outre obtenu la certification *Visez vert plus* qui atteste d'une performance environnementale de niveau supérieur.

La vice-présidence s'est engagée à faire en sorte que toutes les nouvelles constructions de la Société, telles les salons de jeux, soient conçues et réalisées de manière à recevoir la certification *LEED* (Leadership in Energy and Environmental Design) du Conseil du développement durable du Canada. L'obtention du niveau *Argent* est l'objectif visé pour les salons de jeux de Trois-Rivières et de Québec.

Maintien des actifs et gestion des espaces

La vice-présidence veille à la fiabilité des systèmes des bâtiments, assurant ainsi le bien-être des occupants et la protection des activités commerciales de l'entreprise. Des travaux de réfection se sont poursuivis au Casino de Montréal afin de résoudre les problèmes de vétusté les plus urgents et préserver ainsi la valeur de l'actif. La vice-présidence a aussi entrepris d'importants travaux de mécanique et d'électricité de façon à assurer la sécurité des opérations des centres informatiques de la Société. Ces travaux seront complétés au cours de la présente année financière.

Les revenus de location

Lotim, filiale de Loto-Québec, est maintenant l'unique propriétaire de l'immeuble du siège social de la Société. Les activités de location y ont été stables au cours de la dernière année, le taux d'occupation atteignant près de 100 %. L'édifice a généré un bénéfice net de 5,7 millions de dollars résultant essentiellement d'une hausse des revenus de location et d'une réduction des frais généraux reliés à l'amortissement des investissements.

Avec l'acquisition de l'ensemble de l'immeuble, la Société jouira de la totalité de ses bénéfices en 2007-08. L'ensemble des revenus et dépenses sera intégré aux budgets de la vice-présidence. À la fin de décembre 2007, le fonctionnement de l'immeuble sera pris en charge par l'équipe interne des opérations immobilières.

Activités internationales

La vice-présidence collabore aux activités de développement de la société Moliflor Loisirs en France. Elle participe activement à la croissance de l'entreprise en procurant un soutien technique à la mise en œuvre du programme annuel d'immobilisations et à la préparation des propositions pour les concessions.

Les technologies de l'information

La Vice-présidence corporative aux technologies de l'information a pour mission de développer (ou d'acquérir) et d'exploiter (ou de faire exploiter) les systèmes de jeux et de gestion qui contribuent à l'atteinte des objectifs d'affaires de Loto-Québec et de ses filiales. Elle guide également la Société et ses filiales dans les choix qu'elles sont appelées à faire dans le vaste et complexe domaine des technologies de l'information (TI).

Des systèmes fiables

La dernière année financière a été riche en projets et réalisations de toutes sortes pour la vice-présidence. Dans la seule Direction de l'exploitation des systèmes, plus de 30 projets ont été entrepris, poursuivis ou complétés, entraînant quelque 2 000 changements aux environnements existants. La fiabilité de nos systèmes n'en a pas souffert pour autant. Ainsi, les systèmes de loterie ont conservé une disponibilité de 99,94 % tandis que la performance de nos systèmes administratifs a atteint la marque de 99,98 %.

Soucieuse d'utiliser les processus qui assurent les meilleures performances, la Direction de l'exploitation des systèmes a fait évaluer ses façons de faire selon l'approche ITIL (Information Technology Infrastructure Library), une norme reconnue en matière d'exploitation de systèmes. L'exercice a permis de confirmer la justesse et l'efficacité de nos méthodes tout en indiquant quelques pistes d'améliorations possibles.

Remplacement des terminaux et du réseau de télécommunication

La poursuite du projet Tr@fic a constitué l'un des éléments marquants de l'année dans le secteur des TI. Ce projet consiste à remplacer les 8 750 terminaux de jeux et à renouveler le réseau de télécommunication qui relie l'ensemble de ces terminaux à la centrale informatique de la Société.

À la suite d'appels d'offres publics, la firme française Sagem DS a été retenue comme fournisseur pour les terminaux alors que Bell Canada a été choisie pour le réseau de télécommunication. Les deux contrats, qui totalisent plusieurs dizaines de millions de dollars, génèrent des retombées économiques importantes pour l'économie locale. Les nouveaux terminaux seront assemblés au Québec par la firme Positron, de Kirkland.

La puissance de traitement de la centrale informatique a été doublée en mai 2006. Cette capacité accrue permettra d'exploiter en parallèle les deux réseaux de télécommunication durant la phase de transition. Entre-temps, elle procure une plus grande marge de manœuvre durant les opérations effectuées en différé.

Nouveau système de gestion des jeux en casino

Le déploiement d'un système de gestion des jeux dans les casinos a été une autre réalisation majeure du dernier exercice. Implanté par la filiale Technologies Nter pour répondre aux besoins de la Société des casinos du Québec, le nouveau système conçu par la firme Konami est une solution moderne qui permet aux casinos de gérer leur parc de machines à sous avec flexibilité et efficacité. Le système de jeu du Keno a également été remplacé pour pouvoir offrir une plus grande diversité de jeux à la clientèle.

D'autres réalisations

Des différentes équipes travaillant dans le secteur des TI, il convient de signaler les autres activités et réalisations suivantes :

- Mise en production du système de gestion financière des loteries passives et instantanées et poursuite du développement du système de gestion financière des loteries à accès direct.
- Lancement des jeux *Vie de millionnaire* et *Jour de paye*.
- Déploiement aux points de vente de 250 afficheurs numériques additionnels.

- Refonte complète du site internet de Loto-Québec.
- Élargissement des comptoirs de données des entrepôts de données marketing.
- Optimisation du système « Transactions importantes » pour répondre aux nouvelles exigences du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).
- Analyse préliminaire de l'orientation à donner au nouveau *e-lotom@tique*.
- Mise en production d'une nouvelle version du système de gestion de la paie et études d'orientation concernant l'avenir des systèmes de gestion des ressources humaines et de la paie.
- Déploiement d'une solution de gestion des activités de formation.

La sécurité

La Vice-présidence corporative à la sécurité a pour mission de collaborer avec tous les secteurs de l'entreprise afin d'assurer la protection des clients, des employés, des actifs et de l'image de la Société. Elle s'acquitte de cette mission en pratiquant une saine gestion des risques, dans le respect des personnes et en toute transparence par rapport à l'encadrement légal.

De nouvelles assises

Après avoir consolidé ses assises, la vice-présidence a entrepris de revoir l'ensemble du secteur de la sécurité de manière à pouvoir mieux répondre aux besoins d'affaires de la Société. Elle compte sensibiliser les intervenants à la nécessité d'un contrôle serré des activités de jeu illicites au Québec. Elle souhaite également étendre son programme de sensibilisation à la sécurité à tout le personnel de la Société.

Pour réaliser ces objectifs, la vice-présidence entend optimiser les processus de gestion de la sécurité et faire en sorte qu'ils soient bien documentés, adéquats, connus des gens concernés, correctement appliqués et constamment supervisés. Elle privilégie les actions qui favorisent une saine gestion du risque, qui renforcent des liens entre les secteurs administratifs et opérationnels et qui sont menées dans un esprit de service à la clientèle.

Revue des activités de gestion

Enquêtes et sécurité opérationnelle

Sur le thème du « lien optimal » et en collaboration avec les secteurs concernés, la Direction des enquêtes et de la sécurité a mis en place un comité d'optimisation et ajouté des ressources pour améliorer les échanges avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

En mars 2007, la vice-présidence a reçu les membres du Groupe d'action financière (GAFI) venus consulter Loto-Québec à titre de référence canadienne en matière de sécurité dans l'industrie du jeu. Le GAFI est un organisme intergouvernemental chargé de développer et de promouvoir des politiques nationales et internationales afin de lutter contre le blanchiment de capitaux.

Dans le bilan de l'année figurent également les initiatives suivantes :

- Réalisation d'un audit permettant d'évaluer le contrôle des accès au siège social de Loto-Québec de même que des activités de surveillance et de gardiennage de l'édifice.
- Amorçage de la révision des pratiques en matière d'habilitation sécuritaire des employés (security clearance).
- Collaboration au projet de l'acheteur mystère visant à dissuader les détaillants de loteries de vendre des loteries aux mineurs.
- Émission de nouvelles directives et campagne de sensibilisation au sujet des comportements attendus des employés en matière de sécurité informatique.

La sécurité des technologies de l'information

La Direction corporative de la sécurité des technologies de l'information voit à assurer la sécurité des systèmes d'information de la Société. Elle est impliquée dans tous les projets ayant des incidences sur les systèmes, assurant sa présence et apportant son expertise aux étapes cruciales de la conception, du développement et du déploiement des projets. Cette année, elle s'est intéressée particulièrement au remplacement des terminaux de vente de loteries et à l'implantation du nouveau réseau de télécommunication, à l'implantation des systèmes de gestion des jeux dans les casinos, à l'ajout d'une loterie pancanadienne et à l'intégration des salons de jeux.

Les ressources humaines

La Vice-présidence corporative aux ressources humaines participe activement à l'élaboration des orientations stratégiques de la Société et de ses filiales et à la réalisation de leurs objectifs d'affaires. Au cours du dernier exercice, elle a mis en œuvre de nombreux projets visant à permettre que tous les secteurs d'activité disposent d'une main-d'œuvre qualifiée pour mener à bien leurs stratégies d'affaires. Elle a également conçu et donné des formations en conséquence.

La dotation

Avec l'aide des ressources de la vice-présidence, la Société des salons de jeux du Québec a amorcé le recrutement de son personnel en prévision de l'ouverture des Ludoplex de Trois-Rivières et de Québec, offrant ainsi des occasions intéressantes d'emploi à des personnes désireuses de relever de nouveaux défis professionnels.

Au cours du dernier exercice, la page des offres d'emploi du site web de Loto-Québec a été visitée à plus de 422 000 reprises. L'entreprise et ses filiales ont reçu 84 000 candidatures pour tous les emplois affichés à l'externe, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Le service de recrutement à l'interne a par ailleurs été amélioré, l'informatisation du processus permettant maintenant l'affichage des postes sur l'intranet de l'entreprise.

Les relations professionnelles

Au chapitre des relations de travail, la Société a procédé au renouvellement des conventions collectives des employés membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Loto-Québec (STTLQ) ainsi que du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (Unité Loto-Québec) (SPGQ). Les deux conventions seront en vigueur jusqu'au 31 janvier 2009.

De nombreuses rencontres de concertation ont été tenues en vue du renouvellement des conventions collectives des différents personnels de la Société des casinos du Québec. Le positionnement « service à la clientèle » et la rentabilité des établissements sont des préoccupations majeures de l'employeur. Au cours de la prochaine année, le processus de négociation s'enclenchera pour le renouvellement de 13 conventions collectives du secteur des casinos.

La formation et le développement des compétences

La mise en œuvre du programme de planification de la relève des dirigeants a été amorcée au cours de la dernière année, les premiers efforts ayant été dirigés vers la Société des casinos du Québec et certains secteurs corporatifs. Le programme d'évaluation du rendement a également été modifié de manière à mieux tenir compte des compétences attendues des gestionnaires et des objectifs d'affaires de l'entreprise.

Un effort significatif a été consenti pour développer divers programmes de formation. Pour la Société des salons de jeux du Québec, la formation est axée sur le service à la clientèle et la gestion en mode impartition. Pour le secteur des casinos, la formation *Service de rêve* complétera le programme *Phil le moment de vérité*. L'objectif demeure la mobilisation du personnel à l'égard du service à la clientèle.

Pour une efficacité organisationnelle accrue, la gestion de toutes les activités de formation a été informatisée. La réalisation de ce projet a permis d'uniformiser les différents processus de formation en vigueur dans les unités de l'entreprise. Il est ainsi plus facile de se conformer aux exigences administratives de la loi 90.

Les effectifs de Loto-Québec et de ses filiales prévus en 2007-2008

Loto-Québec	863
Société des casinos du Québec et Resto-Casino	98
Casino de Montréal*	3 458
Casino de Charlevoix*	395
Casino du Lac-Leamy*	1 408
Hôtel Hilton Lac-Leamy	319
Société des loteries vidéo du Québec	40
Société des bingos du Québec	26
Société des salons de jeux du Québec	59
Ingenio	43
Technologies Nter	155
Total	6 864

* Y compris le personnel de la restauration

Les communications et les affaires publiques

La Première Vice-présidence corporative aux communications et aux affaires publiques a pour mission de rapprocher Loto-Québec de ses différents publics. Garante de l'image de la Société, elle est aussi responsable de son rayonnement. Elle conçoit et réalise des activités et des programmes de communication qui aident l'entreprise à atteindre ses objectifs d'affaires. Elle voit aussi à faire connaître et apprécier ses contributions économiques, sociales et environnementales.

La première vice-présidence joue un rôle d'agent de changement et de facilitateur en matière de communication auprès des différentes filiales et unités administratives de l'entreprise. Responsable de la Collection Loto-Québec et de la galerie Espace Création, elle assure aussi le suivi des engagements de la Société en ce qui concerne le développement durable.

Le dernier exercice a été marqué par la mise sur pied d'un Service des relations avec les communautés, un projet-pilote destiné à établir un dialogue avec les acteurs socio-économiques de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Le nouveau service s'emploiera à connaître et à documenter les préoccupations des résidents de ces régions concernant Loto-Québec, et ce, de manière à faciliter la prise de décisions d'affaires.

Sur le modèle d'une agence

Le personnel de la première vice-présidence comble la majorité des besoins de la Société et de ses filiales en matière de communication. Travaillant sur le modèle d'une agence, les services de communication interne, de communication numérique, de graphisme, de production audio-visuelle et d'édition mettent leur savoir-faire à la disposition des différentes unités de l'entreprise. L'arrivée des salons de jeux, la promotion de comportements sécuritaires en informatique et l'élaboration d'un code d'éthique en production publicitaire sont au nombre des dossiers traités au cours du dernier exercice.

Le service des relations de presse, de son côté, a organisé sept conférences de presse et produit quelque 500 communiqués au cours de l'année, en plus de répondre quotidiennement aux demandes d'information des médias.

Revue des activités de gestion

Les communications numériques

La première vice-présidence a été particulièrement active en matière de communication numérique. On relève notamment les réalisations suivantes :

- Création, production et gestion des contenus des écrans numériques installés chez les détaillants;
- Refonte complète du site Web de la Société, un des sites les plus fréquentés au Québec;
- Création des sites consacrés aux produits de loterie *Vie de millionnaire* et *Jour de paye* ainsi que des sites *letour2echance.com* et *clubelite.com* de la Société des bingos du Québec;
- Déploiement de l'intranet corporatif Atlas dans toutes les unités d'affaires de la Société.

Le programme des commandites

Au cours du dernier exercice, la Direction des commandites a consacré quelque 14,6 millions de dollars à la commandite de plus de 100 *Rendez-vous Loto-Québec*. Sélectionnés en fonction de leur pouvoir d'attraction touristique et de leurs retombées économiques, les *rendez-vous* sont des festivals, des manifestations culturelles ou des rassemblements populaires accessibles à tous ou comportant un volet important d'activités gratuites. Outre une aide financière directe, Loto-Québec a fourni aux organisateurs de ces *rendez-vous* un appui promotionnel et publicitaire qui a permis de mettre en valeur les événements et d'accroître leur rayonnement.

Les demandes de commandite d'événements sont maintenant traitées en ligne à l'aide d'un système informatisé rapide et convivial. Des efforts particuliers ont été consentis, cette année, pour appuyer des événements qui reflètent la diversité culturelle québécoise et qui permettent de mieux connaître et apprécier la richesse des cultures du monde.

La Collection Loto-Québec et Espace Création

Loto-Québec a poursuivi sa politique de soutien au milieu québécois des arts visuels en faisant l'acquisition de quelque 200 nouvelles œuvres au cours du dernier exercice, pour un montant total de 419 000 dollars. La Collection Loto-Québec, qui existe depuis 1980, compte maintenant 3 700 pièces. Près de 950 artistes québécois sont représentés au sein de la Collection, une des plus importantes collections d'entreprise au Canada.

L'appui que Loto-Québec apporte aux artistes québécois se manifeste aussi par la tenue d'expositions à la galerie Espace Création, située au rez-de-chaussée du siège social de la Société. La galerie a été l'hôte de quatre expositions en 2006-2007, dont l'une consacrée aux acquisitions de la Collection et une autre, très courue et appréciée, à une rétrospective de l'œuvre de Frédéric Back.

Développement durable et responsabilité sociale

Agir

de façon responsable et se développer de manière durable

Depuis 2005, Loto-Québec poursuit une démarche de développement durable dans laquelle s'harmonisent les dimensions économique, sociale et environnementale. Cet engagement, qui interpelle toutes les unités corporatives et les filiales de Loto-Québec, s'inscrit dans une démarche progressive de gestion responsable et respecte les objectifs d'affaires et les réalités opérationnelles de la Société. Placée sous la responsabilité de la Première Vice-présidence corporative aux communications et aux affaires publiques, cette démarche a obtenu, dès le début, l'aval du conseil d'administration de Loto-Québec et fait partie intégrante de sa planification stratégique 2007-2010. Loto-Québec figure ainsi au nombre des précurseurs dans ce domaine au sein de l'administration publique québécoise.

Plusieurs grandes étapes ont déjà été franchies. En premier lieu, un comité de responsabilité sociale et de développement durable a été formé. Ce comité regroupe une vingtaine de personnes issues des différentes unités corporatives et d'affaires de la Société. On compte aussi une quinzaine de comités internes qui suivent les initiatives du programme environnemental *Visez vert* et veillent à proposer des actions qui contribueront au développement durable.

La Loi sur le développement durable, adoptée en avril 2006, comprend 16 principes. Comme le requiert la Loi, Loto-Québec a implanté les mécanismes de reddition de comptes en :

- nommant une personne responsable du développement durable pour coordonner la démarche et en assurer la mise en œuvre;
- publiant les résultats de sa démarche dans une section distincte de son rapport annuel.

La politique de développement durable, adoptée par le conseil d'administration de Loto-Québec en novembre 2006, comprend 11 engagements et plusieurs orientations. Au printemps 2007, cette politique a été divulguée à l'ensemble des employés de la Société et rendue publique.

Comme tous les ministères et les organismes de l'administration publique, Loto-Québec se conformera à la Stratégie gouvernementale de développement durable, qui devrait être annoncée au plus tard le 31 décembre 2007. La Société se dotera alors d'un plan d'action cohérent avec cette stratégie.

En 2006-2007, Loto-Québec a consolidé les nombreuses pratiques déjà instaurées, en plus d'intégrer de nouvelles initiatives pour répondre de façon crédible aux attentes des diverses parties prenantes. En voici quelques exemples :

Approvisionnement responsable

- Utilisation optimale de papier contenant des fibres recyclées pour l'impression des publications et des documents de Loto-Québec;
- Projet de développement de critères d'approvisionnement responsable de biens et de services, avec la collaboration d'un groupe d'étudiants du programme de maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke;
- Remplacement de certains équipements informatiques dans chaque établissement par des appareils multifonctions réduisant l'utilisation de ressources énergétiques.

Certifications et normes

- Certification *Visez vert* attribuée par BOMA (Building Owners and Managers Association) à l'ensemble du parc immobilier de Loto-Québec, qui comprend 10 bâtiments au total;
- Certification *Visez vert* plus octroyée à cinq des édifices de Loto-Québec, dont le bureau de Québec et le siège social de Montréal;
- Adoption de la norme américaine d'immeuble écologique LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) pour la construction et l'aménagement de tout nouvel immeuble par la Société.

Le centre multifonctionnel de Loto-Québec, à Montréal, est un des cinq bâtiments de la Société ayant reçu la certification *Visez vert plus*.

Un programme de gestion des matières résiduelles a été instauré dans tous les édifices de Loto-Québec.



Programme de récupération multimatière dans tous les établissements

- Établissement d'un système de collecte pour les papiers et cartons, les plastiques, le verre, le métal, les piles, les tubes fluorescents, les matériaux de rénovation et de construction, les équipements informatiques, les petits appareils électriques et le mobilier.

Partenariats

- Partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre de la deuxième phase de son plan stratégique de développement durable 2007-2009;
- Partenariat avec le RQFE (Réseau québécois des femmes en environnement) pour le développement d'un projet de certification en gestion écoresponsable d'événements;
- Association de Loto-Québec au concours Paul-Dumont-Frenette de la SQPRP (Société québécoise des professionnels en relations publiques) qui propose aux étudiants en communication des universités québécoises la rédaction d'un plan de communication lié au développement durable;
- Partenariat avec le Consortium ÉCHO-Logique, une entreprise d'économie sociale œuvrant dans la gestion des matières recyclables.

Transparence dans la démarche de développement durable

- Nouvelle section sur le développement durable dans le site lotoquebec.com et dans l'intranet corporatif;
- Création du bulletin électronique interne *Empreinte*;
- Affichage sur le développement durable dans les différents établissements;
- Organisation d'ateliers et de conférences à l'intention du personnel sur le développement durable et la gestion environnementale;
- Création d'un guide pour l'organisation écoresponsable d'événements.

Une signature pour le développement durable

Une signature spécifique à Loto-Québec a été créée par un groupe d'employés afin d'identifier toute initiative prenant en compte le développement durable. Elle est constituée d'un court message véhiculant des mots clés porteurs et rassembleurs et d'un symbole graphique inspirant le mouvement et évoquant les trois dimensions du développement durable. L'orange brûlé symbolise l'élément social, la chaleur et le multiculturalisme; le jaune représente l'élément économique, le dynamisme et la vigilance; le vert rappelle l'élément environnemental, la nature et la croissance.



**Action durable
Geste responsable**

Agir de façon responsable et se développer de manière durable

Loto-Québec a pour mission d'exploiter dans l'ordre et la mesure des jeux de hasard et d'argent au Québec. La Société reconnaît son rôle de citoyen corporatif responsable envers ses employés, ses clients, ses partenaires et la collectivité.

C'est dans cette optique que Loto-Québec, en accord avec les orientations gouvernementales, a élaboré sa politique en matière de développement durable. La Société entend intégrer, dans le cadre de ses activités, des actions qui favoriseront un développement durable afin de satisfaire les besoins du présent et ceux des générations futures tout en contribuant à la pérennité de la Société. Cette contribution englobe les aspects économique, social et environnemental.

Pour répondre à ses objectifs de développement durable, Loto-Québec s'engage à :

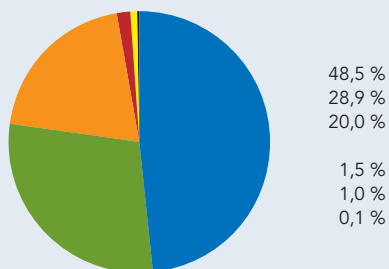
1. Optimiser les retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité québécoise en tenant compte du développement durable :
 - En retournant entièrement le fruit de ses activités à la collectivité québécoise
 - En visant à maintenir sa contribution économique sans augmenter l'offre globale du jeu
 - En innovant par la recherche et le développement dans son secteur d'activité commercial
 - En contribuant à l'essor de l'industrie du tourisme au Québec
 - En mettant à contribution son expertise dans le cadre de projets nationaux et internationaux porteurs pour son développement et celui des collectivités
2. Privilégier l'acquisition de biens et de services auprès de fournisseurs, d'entrepreneurs, d'organismes et de sous-traitants qui adoptent des pratiques responsables de développement durable :
 - En intégrant des critères de développement durable dans le processus décisionnel lors d'appels d'offres et de l'achat de biens et de services
3. Promouvoir les comportements de jeu responsables auprès de la clientèle et des employés de Loto-Québec et de ses filiales :
 - En mettant en place des moyens de prévention au sein des opérations de jeux de Loto-Québec afin de minimiser les coûts sociaux liés aux jeux de hasard et d'argent
 - En favorisant la formation des employés et des détaillants
 - En investissant dans la prévention, la sensibilisation et la recherche en lien avec le jeu excessif
4. Développer et maintenir des relations harmonieuses avec les communautés :
 - En s'impliquant au sein des communautés où la Société est implantée et où elle compte développer de nouveaux projets afin de maximiser les retombées socio-économiques locales
5. Appuyer des organismes et des événements qui ont des retombées significatives dans leur milieu :
 - En contribuant au financement d'organismes sans but lucratif par l'entremise de ses activités commerciales
 - En soutenant l'action communautaire et humanitaire
 - En appuyant des organismes par des commandites sociétales et la billetterie corporative
 - En commanditant des événements populaires et rassembleurs en fonction de leur potentiel de retombées sociales et économiques dans la communauté et de leur pouvoir d'attraction touristique
6. Agir comme un employeur responsable :
 - En offrant un milieu de travail sain et sécuritaire à ses employés
 - En étant équitable en matière d'embauche et de conditions de travail
 - En offrant de la formation et du perfectionnement
7. Contribuer à la promotion et à la préservation du patrimoine culturel du Québec :
 - En soutenant le milieu québécois des arts et de la culture
8. Adhérer à des modes de gestion préventive de manière à réduire l'impact de ses activités et de ses infrastructures sur l'environnement :
 - En utilisant les ressources naturelles et énergétiques de façon responsable
 - En réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES)
 - En favorisant la gestion environnementale des infrastructures actuelles et à venir
9. Favoriser la compréhension et l'engagement des différents publics à l'interne en matière de développement durable :
 - En informant et en sensibilisant les différents publics internes aux initiatives de développement durable
 - En encourageant les employés à participer à des projets de développement durable
10. Assurer la transparence de sa démarche de développement durable :
 - En publiant ses objectifs et réalisations en termes de développement durable dans son rapport annuel et autres supports de communication
 - En rendant accessible l'information en lien avec sa démarche de développement durable à ses divers publics externes
11. Assurer un processus d'amélioration continue par un suivi de ses actions de développement durable :
 - En mesurant le degré d'atteinte de ses objectifs de développement durable en fonction d'indicateurs préétablis
 - En tenant compte des commentaires et des recommandations formulées par les parties prenantes et le commissaire au développement durable

Revue financière

Pour la première fois de son histoire, Loto-Québec accuse un recul de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. Au terme de l'exercice financier 2006-2007, les **revenus consolidés** atteignent près de 3,8 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution de 217,2 millions de dollars ou 5,4 %, dont près de 201 millions de dollars attribuables au secteur des loteries vidéo. Le **bénéfice brut consolidé** de 2,364 milliards de dollars représente un effritement de 168,4 millions de dollars ou 6,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les **frais d'exploitation** totalisent 765,2 millions de dollars, en baisse de 9,4 millions de dollars ou 1,2 %. Quant au **bénéfice net consolidé**, il s'établit à 1,468 milliard de dollars, un fléchissement de 145,9 millions de dollars ou 9 % par rapport à l'exercice antérieur.

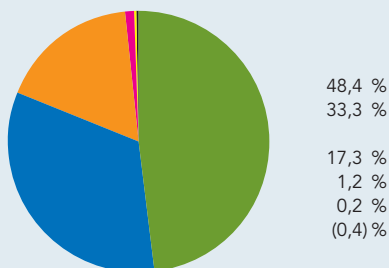
Chiffre d'affaires

- Loteries
- Loteries vidéo
- Casinos
- Restauration et hébergement
- Bingo
- International



Bénéfice net consolidé

- Loteries vidéo
- Loteries
- Casinos, restauration et hébergement
- International
- Bingo
- Multimédia



Les revenus et bénéfices bruts sectoriels

Avec des ventes de 1,842 milliard de dollars, le **secteur des loteries** affiche une diminution de son chiffre d'affaires de 18,2 millions de dollars ou 1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par le double recul des ventes des loteries instantanées (63,8 millions de dollars ou 11,2 %) et des loteries passives (13,2 millions de dollars ou 10 %), plus important que la hausse des revenus des loteries à accès direct (55,9 millions

de dollars ou 5 %). Quant au bénéfice brut, il s'élève à 720,9 millions de dollars, une diminution de 14,7 millions de dollars ou 2 % en regard de l'exercice précédent. Au total, 964,9 millions de dollars ont été versés en lots aux gagnants et 124 millions de dollars en commissions aux détaillants.

Les revenus du **secteur des casinos**, qui atteignent 758,2 millions de dollars, sont équivalents à ceux de l'exercice financier 2005-2006. Les revenus ont été maintenus, sans augmentation de l'offre de jeu et dans le contexte d'une baisse du tourisme américain et d'une forte concurrence ontarienne. C'est le Casino du Lac-Leamy qui souffre le plus de ce contexte; ses revenus de 201,9 millions de dollars traduisent un recul de 8,2 millions de dollars (3,9 %) par rapport à l'exercice antérieur. Pour le Casino de Montréal, la hausse des revenus est de 5,6 millions de dollars (1,1 %). Quant au Casino de Charlevoix, ses revenus s'élèvent à 49,9 millions de dollars, soit une augmentation de 2,3 millions de dollars (4,9 %). Rappelons que le conflit de travail au Fairmont Manoir Richelieu a duré près de 7 mois en 2005-2006. En conséquence, l'achalandage à Charlevoix a augmenté au cours du dernier exercice. Globalement, les ristournes promotionnelles remises en argent aux joueurs totalisent 21,8 millions de dollars, soit 1,3 million de dollars ou 5,8 % de moins qu'en 2005-2006.

Le chiffre d'affaires du **secteur de la restauration et de l'hébergement** s'établit à 104 millions de dollars. Par rapport à l'exercice précédent, il s'agit d'une croissance de 3,1 millions de dollars (3,1 %), dont 1,9 million de dollars proviennent de transactions avec le secteur des casinos. Les revenus de la **restauration** ont augmenté de 1,6 million de dollars. Quant à l'hôtel Hilton Lac-Leamy, son taux d'occupation est passé de 72,7 % en 2005-2006 à 75,5 % en 2006-2007, générant ainsi 1,5 million de dollars en revenus supplémentaires.

Les revenus de 1,098 milliard de dollars du **secteur des loteries vidéo** représentent une baisse de 200,9 millions de dollars ou 15,5 % par rapport à 2005-2006. Deux facteurs expliquent cette chute de revenus. D'abord et principalement, l'entrée en vigueur, le 31 mai 2006, de nouvelles dispositions légales concernant l'usage du tabac dans les bars et, en second lieu, la réduction du nombre d'appareils et de sites résultant de la reconfiguration du réseau conformément au Plan de développement 2004-2007 de la Société. Au 31 mars 2007, le nombre d'appareils en service était de 12 779, installés dans 2 905 sites.

Il s'agit d'une diminution de 737 appareils et de 217 sites par rapport au 31 mars 2006. Les commissions et les compensations financières versées aux détaillants totalisent 251,8 millions de dollars comparativement à 290,9 millions de dollars en 2005-2006.

Dans le **secteur des bingos**, la mise en œuvre de judicieuses stratégies de vente et de promotion a permis de contrer l'impact que la Loi sur le tabac a eu sur l'achalandage en salle. Ainsi, ce secteur affiche des revenus de 39,4 millions de dollars, une diminution d'à peine 1,2 % ou 487 000 dollars par rapport à l'exercice précédent et ce, dans un contexte de marché en décroissance partout au Canada. La Société des bingos du Québec a attribué 18 millions de dollars en lots aux gagnants et 2,4 millions de dollars en commissions aux exploitants.

Les revenus du **secteur du multimédia** s'élèvent à près de 1,1 million de dollars, une diminution de 292 000 dollars ou 21,6 % par rapport à l'exercice 2005-2006. Cette diminution s'explique par un ralentissement des commandes pour les produits multimédias occasionné par la grande prudence adoptée par les sociétés de loteries. Cette prudence découle essentiellement des poursuites intentées par Ingenio pour défendre ses droits de propriété intellectuelle ainsi que des questions législatives et du flou juridique aux États-Unis entourant la vente sur Internet et le jeu en ligne. Ainsi, en 2006-2007, aucune vente n'a été réalisée à l'extérieur du Canada alors qu'en 2005-2006, ces revenus totalisaient 666 000 dollars. Au Canada, les ventes ont été inférieures de 180 000 dollars. En contrepartie, l'octroi de licences commerciales nous a permis d'enregistrer des revenus additionnels de 521 000 dollars.

International

Les revenus du **secteur international** se chiffrent à 1,7 million de dollars et découlent d'un contrat de prestation de services avec Moliflor Loisirs Développement. Le placement de Casino Mundial dans cette société a permis à Loto-Québec de générer des revenus d'intérêts non encaissés de 7,1 millions de dollars, un gain sur change non matérialisé de 8,1 millions de dollars et des revenus additionnels d'un million de dollars provenant de sa quote-part des bénéfices de Moliflor. Le tout permet de présenter un bénéfice net de 16,9 millions de dollars pour ce secteur d'activité.

Frais d'exploitation

À 765,2 millions de dollars, les **frais d'exploitation** montrent une diminution de 9,4 millions de dollars (1,2 %) comparative-ment à l'exercice antérieur. Ils présentent un ratio de 20,1 % du chiffre d'affaires de la Société contre un coefficient de 19,3 % enregistré en 2005-2006. La baisse résulte de l'augmentation des intérêts nets de 10,6 millions de dollars ou 92,4 % due à la diminution importante du bénéfice net du secteur des loteries vidéo combinée au coût de financement de notre investissement dans Moliflor Loisirs Développement. Toutefois, cet investissement a généré, pour le secteur international, un revenu d'intérêts non encaissé de 7,1 millions de dollars auquel s'ajoute un gain sur change non matérialisé de près de 8,1 millions de dollars. La dépense totale d'amortissement a diminué de 2,4 millions de dollars ou 2,5 %.

Autres éléments

Les autres éléments totalisent 130,9 millions de dollars, soit 13,1 millions de dollars (9,1 %) de moins que l'exercice précédent. Les taxes à la consommation (TPS et TVQ) sont réduites de 11,6 millions de dollars ou 10,4 %, provenant principalement d'une baisse importante des commissions versées aux détaillants du secteur des loteries vidéo. De plus, la participation de 35 % dans les résultats de Moliflor Loisirs Développement génère une quote-part d'un million de dollars pour le secteur international.

Contributions aux gouvernements

La contribution de Loto-Québec sous forme de dividendes au ministère des Finances s'établit à 1,391 milliard de dollars, soit 146 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. L'écart correspond à la diminution du bénéfice net du secteur des loteries vidéo. À ces dividendes s'ajoutent les 76,8 millions de dollars remis au gouvernement du Québec dans divers comptes à fin déterminée ainsi que les 85,5 millions de dollars versés au ministère du Revenu à titre de taxe sur le capital et de taxe de vente du Québec (TVQ). Les contributions versées à Québec totalisent donc près de 1,6 milliard de dollars. D'autre part, la Société a versé au gouvernement du Canada 14,9 millions de dollars en guise de compensation pour son retrait du domaine des loteries et 64,2 millions de dollars en taxe sur les produits et services (TPS).

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président du conseil d'administration, président-directeur général



Alain Cousineau

Le premier vice-président, Direction financière de Loto-Québec



Gille Dufour

Montréal, le 24 mai 2007

Rapport du vérificateur

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 24 mai 2007

Résultats consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Produits	3 798 832	4 016 030
Coût des ventes (note 3)	1 434 688	1 483 521
Bénéfice brut	2 364 144	2 532 509
Frais d'exploitation		
Charges d'opération	657 926	668 484
Amortissement des immobilisations corporelles	80 742	84 754
Amortissement des actifs incorporels	11 557	9 920
Intérêts – net (note 4)	14 976	11 473
	765 201	774 631
Bénéfice avant éléments suivants	1 598 943	1 757 878
Paielements spéciaux (note 5)	32 008	32 459
Taxe sur les produits et services	44 073	51 964
Taxe de vente du Québec	55 814	59 512
Quote-part dans une société satellite		
Moliflor Loisirs Développement	(1 017)	–
	130 878	143 935
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943

Information sectorielle (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bénéfices non répartis consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Solde au début	134 776	134 852
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943
	1 602 841	1 748 795
Dividendes	(1 391 000)	(1 537 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 6)	(13 126)	(13 324)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale (note 6)	(2 625)	(2 665)
Contributions au gouvernement du Québec (note 7)	(61 008)	(61 030)
	(1 467 759)	(1 614 019)
Solde à la fin	135 082	134 776

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

Au 31 mars 2007

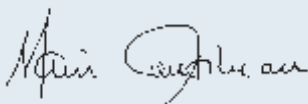
(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	52 683	48 764
Encaisse	19 783	–
Créances (note 8)	81 633	72 470
Stocks (note 9)	10 729	12 751
Frais payés d'avance	26 876	26 320
Terrain destiné à la vente	–	2 077
	191 704	162 382
Placements (note 10)	145 327	128 868
Immobilisations corporelles (note 11)	669 359	644 012
Actifs incorporels (note 12)	70 571	69 858
Frais reportés	654	–
	1 077 615	1 005 120
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	–	15 563
Emprunts bancaires (note 13)	617 815	586 578
Lots aux gagnants	58 307	70 294
Charges à payer et frais courus (note 14)	234 661	166 846
Provisions relatives aux lots (note 15)	14 818	11 759
Produits reportés	16 762	19 134
	942 363	870 174
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	135 082	134 776
	135 252	134 946
	1 077 615	1 005 120

Engagements (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration


Alain Cousineau
Président du conseil d'administration

Robert Crevier
Membre du conseil d'administration

Flux de trésorerie consolidés

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	92 299	94 674
Perte à l'aliénation d'immobilisations	6 733	–
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 524	7 951
Quote-part dans une société satellite Moliflor Loisirs Développement	(1 017)	–
Produits d'intérêts sur placement à long terme Moliflor Loisirs Développement	(7 104)	–
Gain de change non matérialisé Moliflor Loisirs Développement	(8 066)	–
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 18)	(14 062)	(11 026)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 544 372	1 705 542
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 331 000)	(1 613 000)
Emprunts bancaires	31 237	87 213
Contributions au gouvernement du Québec	(61 008)	(61 030)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	(13 126)	(13 324)
Fonds d'aide à l'action humanitaire internationale	(2 625)	(2 665)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 376 522)	(1 602 806)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 18)	(114 811)	(42 855)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 18)	(11 555)	(9 999)
Acquisitions de frais reportés	(654)	–
Produits à l'aliénation d'immobilisations	2 341	–
Acquisition de placements	(3 906)	(90 491)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(128 585)	(143 345)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	39 265	(40 609)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	33 201	73 810
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 18)	72 466	33 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

31 mars 2007

1. Constitution et fonction

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.⁽¹⁾
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et Moliflor Loisirs Développement sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Produits

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

⁽¹⁾ Établis à partir des états financiers vérifiés au 31 décembre 2006 et ajustés avec les résultats intérimaires non vérifiés au 31 mars 2007.

Notes complémentaires

Conventions comptables (suite)

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Multimédia

Les produits représentent principalement des redevances. Ces redevances sont constatées à mesure qu'elles deviennent gagnées, et ce, en vertu des conventions contractuelles spécifiques à chacune des ententes signées avec les différents partenaires d'affaires.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. Le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

International

Les produits représentent des prestations de services liées à l'activité de Moliflor Loisirs Développement faisant appel à l'expérience de la Société et à son savoir-faire dans les domaines reliés aux activités des casinos ainsi que de l'hôtellerie, la restauration et le divertissement.

Les prestations couvrent le salaire d'un dirigeant affecté à la croissance externe de Moliflor Loisirs Développement incluant les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

Une seconde enveloppe de prestations représente des honoraires équivalents au nombre d'heures consacrées par les autres salariés de la Société multiplié par le taux horaire convenu par les parties, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.

Coût des ventes

Loteries et bingo

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Notes complémentaires

Conventions comptables (suite)

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 p. cent de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Loteries et loteries vidéo

Les stocks composés de modules pour les terminaux de jeux et les appareils de loterie vidéo sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de remplacement). Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Restauration

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette ou valeur de remplacement). La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et elles sont amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 6,67 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 14,29 %
Aménagement extérieur	2,67 % à 14,29 %
Améliorations locatives	9,68 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	30 %
Équipement	10 % à 33,3 %

Notes complémentaires

Conventions comptables (suite)

L'équipement inutilisé n'est pas amorti.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles de façon continue. Afin de déterminer s'il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations corporelles. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations corporelles est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Frais reportés

Les frais reportés représentent les frais de premier établissement liés à l'implantation des salons de jeux, ceux-ci seront amortis à compter du début des activités.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Notes complémentaires

3. Coût des ventes

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Loteries		
Lots attribués	964 941	966 350
Commissions aux détaillants	124 004	126 919
Impression des billets	32 507	31 640
	1 121 452	1 124 909
Casinos, restauration et hébergement		
Ristournes promotionnelles	21 821	23 154
Restauration	27 248	26 992
	49 069	50 146
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	241 542	285 738
Impression des coupons	1 121	1 312
	242 663	287 050
Bingo		
Lots attribués	18 010	18 294
Commissions aux exploitants	2 387	2 297
Impression des cartes	1 107	825
	21 504	21 416
	1 434 688	1 483 521

4. Intérêts – net

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Charges d'intérêts sur emprunts bancaires	22 950	12 034
Produits d'intérêts sur dépôts à terme	(870)	(561)
Produits d'intérêts sur placement à long terme		
Moliflor Loisirs Développement	(7 104)	–
	14 976	11 473

Notes complémentaires

5. Paiements spéciaux

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Compensation au gouvernement du Canada	14 946	14 819
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	7 524	7 951
Commissions spéciales aux OSBL	1 040	1 029
Compensations aux OSBL participants	7 785	7 861
Compensations aux OSBL non participants	713	799
	32 008	32 459

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M\$ en dollars de 1979, soit 63,0 M\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 (2006 : 61,9 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loteries régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimum des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux organismes sans but lucratif qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

Notes complémentaires

6. Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale

En vertu de sa loi constitutive, la Société verse annuellement aux Fonds, relativement à l'action communautaire autonome et à l'action humanitaire internationale, des sommes correspondant respectivement à 5 p. cent et à 1 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent.

7. Contributions au gouvernement du Québec

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	5 500	5 500
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 508	3 530
	61 008	61 030

8. Créances

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Grossistes	33 780	37 271
Détaillants	26 317	19 469
Divers	21 536	15 730
	81 633	72 470

9. Stocks

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	1 328	2 707
Loteries vidéo		
Modules – appareils de loterie vidéo	3 761	3 864
Restauration		
Aliments et boissons	5 640	6 180
	10 729	12 751

Notes complémentaires

10. Placements

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Moliflor Loisirs Développement et ses filiales en propriété exclusive		
Actions – participation de 35 %	5 820	4 803
Prêts, 8 %, capital et intérêts encaissables le 31 mai 2016	101 246	82 169
	107 066	86 972
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	38 261	41 896
	145 327	128 868

Le 6 avril 2006, la Société a acquis un prêt d'une filiale de Moliflor Loisirs Développement pour un montant de 3,9 M\$.

11. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>			2007	2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	41 238	–	41 238	30 259
Immeubles	340 807	99 976	240 831	202 702
Aménagement des stationnements	128 953	66 809	62 144	67 962
Aménagement des stationnements loués	5 271	3 048	2 223	2 499
Aménagement intérieur	185 679	102 324	83 355	87 867
Aménagement extérieur	32 056	22 132	9 924	9 368
Améliorations locatives	37 321	28 511	8 810	10 008
Mobilier de bureau	30 283	21 618	8 665	9 568
Matériel roulant	1 044	870	174	285
Équipement	562 053	371 903	190 150	203 888
Oeuvres d'art	5 366	–	5 366	4 947
Immobilisations corporelles inutilisées	16 479	–	16 479	14 659
	1 386 550	717 191	669 359	644 012

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement non utilisé au montant de 6,6 M\$ (2006 : 13,4 M\$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 1,9 M\$ (2006 : 1,3 M\$) ainsi que des coûts d'implantation des salons de jeux en cours au montant de 8,0 M\$.

Des immobilisations corporelles mises hors service au coût de 13,2 M\$ (2006 : 5,5 M\$), entièrement amorties au 31 mars 2007, sont incluses dans l'équipement.

Notes complémentaires

12. Actifs incorporels

			2007	2006
(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et développement informatique	100 288	40 553	59 735	50 424
Projets informatiques en développement	10 836	–	10 836	19 434
	111 124	40 553	70 571	69 858

13. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires à demande sont autorisés par le gouvernement du Québec jusqu'à un montant de 700,0 M\$ et ils portent intérêt au taux du marché, soit de 4,32 % à 4,39 % (2006 : de 3,74 % à 4,22 %).

14. Charges à payer et frais courus

(en milliers de dollars)	2007	2006
Fournisseurs et frais courus	142 515	138 036
Dividendes	66 000	6 000
Société en commandite Manoir Richelieu	15 756	11 866
Taxe de vente du Québec	5 960	5 893
Taxe sur les produits et services	4 430	5 051
	234 661	166 846

15. Provisions relatives aux lots

(en milliers de dollars)	2007	2006
Provision pour les lots non réclamés	14 305	11 069
Provision pour les écarts de structures de lots	513	690
	14 818	11 759

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingo est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

Notes complémentaires

16. Engagements

Baux

La Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans.

De plus, en novembre 2006, dans le cadre de l'implantation d'un salon de jeux à Québec, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à conclure un bail échéant en janvier 2022 pour la location d'un terrain à Québec, avec des périodes de renouvellement de 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

Les paiements minimums futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2008	20 416
2009	18 288
2010	17 282
2011	15 605
2012	9 275
2013 et subséquemment	2 090
	<hr/>
	82 956

Réseau de loteries en direct

En juin 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, à remplacer ses terminaux de jeux de loteries pour un montant n'excédant pas 95,5 M\$, dont 2,8 M\$ étaient comptabilisés au 31 mars 2007. À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 41,6 M\$.

Salons de jeux

Trois-Rivières et Québec

L'ouverture de ces deux salons de jeux est prévue à l'automne 2007.

L'ensemble du budget d'implantation pour le salon de jeux de Trois-Rivières, qui comportera 200 appareils de loterie vidéo, s'élève à 32,2 M\$. Au 31 mars 2007, 3,7 M\$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 2,4 M\$.

Pour le salon de jeux de Québec qui comportera 335 appareils de loterie vidéo, le budget d'implantation s'élève à 33,9 M\$. Au 31 mars 2007, 3,0 M\$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 4,7 M\$.

Mont-Tremblant

Dans le cadre de l'implantation d'un salon de jeux comportant 300 appareils de loterie vidéo à la Station Mont-Tremblant dont l'ouverture est prévue à l'été 2008, la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, s'est engagée en septembre 2005, à acquérir un terrain pour un montant de 3,6 M\$ dont 364 000 \$ étaient comptabilisés au 31 mars 2007 (2006 : 364 000 \$).

De plus, en novembre 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une autre filiale, de conclure avec la Station Mont-Tremblant, Société en commandite, une entente de services d'une durée indéterminée prévoyant le défraiement de sa part pour divers services tels le transport, les activités commerciales et les frais communs.

Notes complémentaires

Engagements (suite)

Au moment de l'ouverture, les paiements minimums annuels en vertu de cette entente de services s'élèveraient à 1,7 M\$. Certains de ces paiements sont susceptibles d'être renégociés en fonction de la date d'ouverture.

L'ensemble du budget d'implantation pour le salon de jeux Mont-Tremblant s'élève à 56,1 M\$. Au 31 mars 2007, 1,3 M\$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 5,5 M\$.

Couronne nord de Montréal

L'implantation d'un salon de jeux sur un site, non encore précisé, situé sur la couronne nord de Montréal comportera 1 300 appareils de loterie vidéo. Le budget d'implantation s'élève à 99 M\$. Au 31 mars 2007, 0,4 M\$ étaient comptabilisés et les engagements à cette date s'élevaient à 3,2 M\$.

Convention de versement de paiements garantis – salons de jeux

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société par l'entremise d'une de ses filiales, à conclure une convention de versement de paiements garantis avec quatre sociétés en commandite.

Cette convention prévoit le versement, pour une période de quinze ans, de 22 % des revenus nets de 1 900 appareils de loterie vidéo situés dans les trois salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières, de Québec et de la couronne nord de Montréal et dans l'Hippodrome d'Aylmer. Une option de renouvellement pour une période additionnelle de dix ans prévoit le versement d'un pourcentage de revenus nets de ces 1 900 appareils de loterie vidéo qui correspondra à celui payable au cours de la même période aux exploitants d'appareils de loterie vidéo situés dans le réseau des bars, brasseries et tavernes.

Le versement de ces sommes est conditionnel au respect par les sociétés en commandite de leurs engagements pris en vertu de cette convention de versement de paiements garantis et de la convention de vente d'actifs et d'engagements relatifs à l'industrie des courses de chevaux du 17 août 2006 et au respect de la réglementation applicable en matière de loteries vidéo.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à s'engager auprès du MAPAQ à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme de 5,5 M\$ par année civile pendant cinq ans jusqu'à l'année 2008. À son expiration, l'entente sera renouvelable d'un commun accord entre les parties.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

Notes complémentaires

Engagements (suite)

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,9 M\$ par année indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2012, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du prêt à Moliflor Loisirs Développement, dont la valeur comptable est de 101,2 M\$ ne peut être déterminée puisque les conditions relatives à ce prêt résultent de transactions effectuées entre sociétés apparentées, et par conséquent, à des termes et conditions qui peuvent différer de celles qui seraient négociées avec des sociétés non-apparentées.

Risque de crédit

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants.

Notes complémentaires

18. Flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	52 683	48 764
Encaisse (découvert bancaire)	19 783	(15 563)
	72 466	33 201
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(9 163)	(27 867)
Stocks	2 022	848
Frais payés d'avance	1 632	(6 265)
Lots aux gagnants	(11 987)	16 934
Charges à payer et frais courus	2 747	4 300
Provisions relatives aux lots	3 059	916
Produits reportés	(2 372)	108
	(14 062)	(11 026)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(112 464)	(42 286)
Moins : frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	(2 347)	(569)
	(114 811)	(42 855)
Acquisitions d'actifs incorporels	(11 714)	(9 525)
Moins : frais payés d'avance transférés aux actifs incorporels	159	(474)
	(11 555)	(9 999)
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	22 143	12 535

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 13,4 M\$ et 4,2 M\$ (2006 : 13,7 M\$ et 2,7 M\$).

Notes complémentaires

19. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 3,6 M\$ (2006 : 3,2 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de La Société des casinos du Québec inc. et de Resto-Casino inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REER collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 9,9 M\$ (2006 : 9,6 M\$).

20. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-haut, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. Événement postérieur à la date du bilan

Au 1^{er} avril 2007, il y a eu une fusion entre 2 filiales de Loto-Québec. Resto-Casino inc. a fusionné avec La Société des casinos du Québec inc. (SCQ). À titre de mandataire de Loto-Québec, SCQ perçoit les produits et engage les charges provenant de l'exploitation de la restauration et de l'hébergement. Le transfert de la totalité des actifs et passifs s'est effectué à la valeur comptable et les actions de Resto-Casino inc. ont été annulées sans remboursement du capital. Le montant du capital-actions émis et payé de Resto-Casino inc. a été ajouté à celui de SCQ.

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

Notes complémentaires

23. Information sectorielle

(en milliers de dollars)

2007

Secteurs d'activités	Casinos						Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
	Loteries	Restauration Hébergement	Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	International		
Produits								
Jeux	1 842 432	758 224	1 097 917	39 370	1 062	–	(112)	3 738 893
Restauration	–	87 786	–	–	–	–	(45 800)	41 986
Hébergement	–	16 214	–	–	–	–	–	16 214
Prestations de service	–	–	–	–	–	1 739	–	1 739
	1 842 432	862 224	1 097 917	39 370	1 062	1 739	(45 912)	3 798 832
Coût des ventes								
Jeux	1 121 552	21 821	242 663	21 504	–	–	(100)	1 407 440
Restauration	–	27 248	–	–	–	–	–	27 248
	1 121 552	49 069	242 663	21 504	–	–	(100)	1 434 688
Bénéfice brut	720 880	813 155	855 254	17 866	1 062	1 739	(45 812)	2 364 144
Frais d'exploitation								
Charges d'opération	153 534	479 923	65 635	5 498	6 216	(7 068)	(45 812)	657 926
Amortissement des immobilisations corporelles	11 401	44 325	24 799	171	46	–	–	80 742
Amortissement des actifs incorporels	6 812	3 060	1 316	366	3	–	–	11 557
Intérêts – net	7 510	5 295	9 320	(16)	(14)	(7 119)	–	14 976
	179 257	532 603	101 070	6 019	6 251	(14 187)	(45 812)	765 201
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	541 623	280 552	754 184	11 847	(5 189)	15 926	–	1 598 943
Paiements spéciaux	15 986	7 524	–	8 498	–	–	–	32 008
Taxe sur les produits et services	16 267	8 290	19 112	404	–	–	–	44 073
Taxe de vente du Québec	20 577	10 497	24 229	511	–	–	–	55 814
Quote-part dans une société satellite Moliflor Loisirs Développement	–	–	–	–	–	(1 017)	–	(1 017)
	52 830	26 311	43 341	9 413	–	(1 017)	–	130 878
Bénéfice net (perte nette)	488 793	254 241	710 843	2 434	(5 189)	16 943	–	1 468 065

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

Notes complémentaires

Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)

2006

Secteurs d'activités	Casinos		Loteries vidéo	Bingo	Multimédia	International	Élimination transactions intersociétés	Chiffres consolidés
	Loteries	Restauration Hébergement						
Produits								
Jeux	1 860 630	758 464	1 298 805	39 857	1 354	–	(210)	3 958 900
Restauration	–	86 164	–	–	–	–	(43 750)	42 414
Hébergement	–	14 716	–	–	–	–	–	14 716
	1 860 630	859 344	1 298 805	39 857	1 354	–	(43 960)	4 016 030
Coût des ventes								
Jeux	1 125 059	23 154	287 050	21 416	–	–	(150)	1 456 529
Restauration	–	26 992	–	–	–	–	–	26 992
	1 125 059	50 146	287 050	21 416	–	–	(150)	1 483 521
Bénéfice brut	735 571	809 198	1 011 755	18 441	1 354	–	(43 810)	2 532 509
Frais d'exploitation								
Charges d'opération	154 143	482 528	63 044	5 622	6 092	865	(43 810)	668 484
Amortissement des immobilisations corporelles	10 609	44 670	29 251	173	51	–	–	84 754
Amortissement des actifs incorporels	5 244	2 714	1 596	363	3	–	–	9 920
Intérêts – net	3 711	2 453	5 337	(9)	(17)	(2)	–	11 473
	173 707	532 365	99 228	6 149	6 129	863	(43 810)	774 631
Bénéfice (perte) avant éléments suivants								
Paiements spéciaux	15 848	7 951	–	8 660	–	–	–	32 459
Taxe sur les produits et services	18 034	9 371	24 126	433	–	–	–	51 964
Taxe de vente du Québec	20 613	10 744	27 658	497	–	–	–	59 512
	54 495	28 066	51 784	9 590	–	–	–	143 935
Bénéfice net (perte nette)	507 369	248 767	860 743	2 702	(4 775)	(863)	–	1 613 943

Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

Résultats comparatifs

de l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2007	2006	2005	2004	2003
Résultats consolidés					
Produits	3 798 832	4 016 030	3 937 464	3 760 743	3 749 410
Coût des ventes					
Loteries					
Lots attribués	964 941	966 350	964 397	962 692	953 225
Commissions aux détaillants	124 004	126 919	126 745	123 595	125 858
Impression des billets	32 507	31 640	32 486	35 862	33 329
Sous-total loteries	1 121 452	1 124 909	1 123 628	1 122 149	1 112 412
Casinos	21 821	23 154	19 137	19 577	18 737
Restauration	27 248	26 992	26 227	24 207	26 577
Loteries vidéo					
Commissions aux détaillants	241 542	285 738	272 115	276 842	280 007
Impression des coupons	1 121	1 312	1 050	1 132	1 110
Sous-total loteries vidéo	242 663	287 050	273 165	277 974	281 117
Bingo					
Lots attribués	18 010	18 294	16 574	16 734	17 036
Commissions aux exploitants	2 387	2 297	2 082	2 091	2 112
Impression des cartes	1 107	825	776	731	663
Sous-total bingo	21 504	21 416	19 432	19 556	19 811
Total	1 434 688	1 483 521	1 461 589	1 463 463	1 458 654
Bénéfice brut	2 364 144	2 532 509	2 475 875	2 297 280	2 290 756
Frais d'exploitation					
Loteries	153 534	154 143	146 298	136 028	131 949
Casinos/restauration/hébergement	434 123	438 778	431 758	406 067	398 956
Loteries vidéo	65 635	63 044	69 368	49 605	40 350
Bingo	5 486	5 562	5 512	5 580	5 416
Multimédia	6 216	6 092	6 108	5 905	5 133
International	(7 068)	865	–	–	–
Corporatif *	–	–	–	–	36 345
Amortissement des immobilisations **	–	–	–	80 150	77 440
Amortissement des immobilisations corporelles	80 742	84 754	80 556	–	–
Amortissement des actifs incorporels	11 557	9 920	5 521	–	309
Amortissement des frais reportés	–	–	1 028	2 050	2 359
Intérêts – net	14 976	11 473	9 733	12 177	7 856
	765 201	774 631	755 882	697 562	706 113
Bénéfice avant les éléments suivants	1 598 943	1 757 878	1 719 993	1 599 718	1 584 643
Paiements spéciaux	32 008	32 459	29 079	28 165	26 873
Quote-part dans une société satellite					
Moliflor Loisirs Développement	(1 017)	–	–	–	–
Taxe sur les produits et services	44 073	51 964	50 234	49 553	52 093
Taxe de vente du Québec	55 814	59 512	57 547	56 750	59 603
	130 878	143 935	136 860	134 468	138 569
Bénéfice net	1 468 065	1 613 943	1 583 133	1 465 250	1 446 074

* Depuis le 31 mars 2004, les dépenses du secteur corporatif qui ne sont pas attribuables directement à un secteur, sont réparties en fonction des revenus nets des principales unités d'affaires.

** Depuis le 31 mars 2005, l'amortissement des immobilisations est distingué entre celui des immobilisations corporelles et celui des actifs incorporels.

Code d'éthique et de déontologie

Les valeurs retrouvées dans le Code d'éthique et de déontologie de la Société, notamment l'intégrité, la loyauté, la transparence, sont des valeurs que Loto-Québec privilégie. Tous les hauts dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales doivent s'y conformer. Au cours du dernier exercice, le respect des principes de ce code a été assuré par tous ceux qui y sont soumis.

1 Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :
 - a) **administrateur** : un membre du conseil d'administration de Loto-Québec ou d'une de ses filiales, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps au sein de Loto-Québec ou d'une de ses filiales;
 - b) **conseil** : le conseil d'administration de Loto-Québec ou d'une de ses filiales;
 - c) **dirigeant** : cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du conseil;
 - d) **entreprise** : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
 - e) **filiale** : une filiale à part entière de Loto-Québec;
 - f) **Loi** : la Loi sur la Société des loteries du Québec, (L.R.Q.c. S-13.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - g) **président du conseil d'administration** : le président et chef de la direction de Loto-Québec;
 - h) **Société** : Loto-Québec.

2 Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.2 L'administrateur ou le dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient et équitable des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.
- 2.3 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission de la Société et les objectifs qui suivent :
 - **Le rôle social** : en multipliant les façons de partager avec les différents milieux et régions le fruit de ses opérations et en multipliant ses actions dans le domaine de la prévention du jeu pathologique;
 - **L'intégrité et la crédibilité** : en faisant preuve d'une vigilance indéfectible pour assurer l'intégrité, la transparence et la crédibilité des activités de la Société;
 - **L'expansion** : en développant de nouveaux marchés par le biais d'alliances et de partenariats qui permettront de bonifier sensiblement l'offre des jeux traditionnels de loterie, des casinos et de loteries vidéo;
 - **La compétence et le savoir-faire** : en favorisant le développement des compétences indispensables à la Société et en implantant des programmes qui assurent le respect des ressources humaines;
 - **La performance** : en offrant les meilleurs produits de divertissement et les meilleurs services qui soient dans les secteurs loteries, casino, loteries vidéo, bingo et en augmentant les fonds publics qui lui sont confiés.
- 2.4 L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la Société ou d'une de ses filiales, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Code d'éthique et de déontologie

Principes d'éthique et règles générales de déontologie (suite)

- 2.5 L'administrateur ou le dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société, à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 2.6 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles d'éthique et de déontologie prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables.

3 Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

3.1 Prévention des conflits d'intérêts

- 3.1.1 L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
- 3.1.2 Pour être visé par le présent code, l'intérêt détenu par un administrateur ou un dirigeant dans une autre entreprise doit être tel qu'il est susceptible de s'opposer à l'exercice de ses fonctions au sein de la Société ou d'une de ses filiales. L'administrateur ou le dirigeant qui détient un intérêt dans une entreprise est notamment en « conflit d'intérêts » dans les cas suivants :
- Si Loto-Québec ou une de ses filiales a ou est susceptible d'avoir une relation d'affaires importante avec l'entreprise, l'importance de cette relation peut être tant pour Loto-Québec que pour l'entreprise;
 - Si l'entreprise est cotée à la bourse et sa relation d'affaires avec Loto-Québec ou une de ses filiales est susceptible d'avoir un effet sur les actions en bourse;
 - Si l'intérêt de l'administrateur ou du dirigeant dans l'entreprise en relation d'affaires avec Loto-Québec ou une de ses filiales est tel qu'il peut influencer les affaires de l'entreprise;
 - Si l'entreprise a conclu un contrat avec Loto-Québec ou une de ses filiales et ce contrat est tel qu'il a un impact sur l'actif de l'entreprise;
 - Si l'entreprise est l'adjudicataire d'un contrat pour lequel l'administrateur ou le dirigeant a été impliqué dans le choix du fournisseur.
- 3.1.3 Est également considéré en conflit d'intérêts l'administrateur qui est partie à un contrat conclu avec Loto-Québec ou une de ses filiales ou le dirigeant qui est partie à un contrat conclu avec Loto-Québec ou une de ses filiales autre que son contrat d'engagement.

3.2 Dénonciation et abstention

3.2.1 L'administrateur ou le dirigeant qui :

- a) a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui le met en conflit d'intérêts aux termes de l'article 3.1.2 du présent code; ou
- b) est partie à un contrat avec la Société ou une filiale aux termes de l'article 3.1.3;

doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration la nature et l'étendue de son intérêt. L'administrateur doit également s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts (suite)

- 3.2.2 L'administrateur ou le dirigeant doit effectuer la dénonciation requise à l'article 3.2.1 dès qu'il a connaissance qu'il est en conflit d'intérêts aux termes des articles 3.1.2 et 3.1.3. Dans le cas de l'administrateur, cette dénonciation d'intérêts doit être consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration où siège l'administrateur.
- 3.2.3 L'administrateur ou le dirigeant doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou l'une de ses filiales en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
- 3.2.4 L'administrateur ou le dirigeant doit également remettre au président du conseil d'administration, avant le 1^{er} juin de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration sous la forme prévue.
- 3.2.5 Le président du conseil remet les déclarations visées par les articles au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du conseil et des dirigeants. Les déclarations sont traitées de façon confidentielle.

3.3 Dispense

- 3.3.1 Le présent code ne s'applique pas :
 - a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ou le dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard, dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
 - e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le dirigeant;
 - f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs;
 - g) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

4 Entrée en vigueur

- 4.1 Le présent code est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1999.

Politique linguistique

La qualité de la langue : une priorité

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*, la Société a adopté, le 24 novembre 2000, une politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et traite de l'usage et de la qualité du français dans chacun des secteurs d'activités. Au cours de dernier exercice, la Société a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette politique au sein de Loto-Québec et ses filiales.

Conseil d'administration et Secrétariat général



Alain Cousineau

Montréal

Président du conseil d'administration
Président et directeur général de Loto-Québec

- *Date de nomination au conseil d'administration :*
29 septembre 2003
- *Membre du comité de gouvernance et d'éthique*

Après avoir obtenu une maîtrise en sciences commerciales de l'Université Laval et fait des études de niveau doctoral à l'Université d'Illinois, Alain Cousineau a occupé divers postes de haute direction dans le monde universitaire et le milieu des affaires, notamment comme doyen de la Faculté de l'administration de l'Université de Sherbrooke, président-directeur général de SECOR et président du conseil d'administration et du comité exécutif de la Société des alcools du Québec. Administrateur de diverses sociétés canadiennes, M. Cousineau a également été président de Tourisme Montréal durant de nombreuses années.



Nancy Arbour

Îles-de-la-Madeleine

Directrice générale, Les Marchés Tradition

- *Date de nomination au conseil d'administration :*
29 octobre 2003
- *Membre du comité des ressources humaines*

Nancy Arbour a été directrice générale des Immeubles Plaisance et du magasin Coop La Sociale, deux entreprises des Îles-de-la-Madeleine. Femme d'affaires soucieuse de contribuer au développement de sa communauté, elle siège au conseil d'administration de nombreux organismes, notamment la Chambre de commerce locale et l'association touristique régionale. Mme Arbour a fait des études en communication à l'Université Laval. Elle a été attachée politique pour différents cabinets ministériels pendant 13 ans.



Marc G. Bruneau

Montréal

Vice-président et associé
Gestion de portefeuilles GBC

- *Date de nomination au conseil d'administration :*
10 septembre 2003
- *Membre du comité de vérification
et du comité des ressources humaines*

Diplômé de HEC Montréal où il a obtenu un baccalauréat en administration des affaires, Marc G. Bruneau a aussi fait des études en administration à l'université Pepperdine, en Californie. Il a travaillé chez BMO Nesbitt Burns et à la Banque de développement du Canada avant d'entrer en 2002 chez GBC, où il est associé depuis 2004. Récipiendaire du prix Hommage bénévolat-Québec, M. Bruneau est (ou a été) administrateur de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine, de Kids for kids, de la Fondation du Cirque Éloïze et du Musée McCord de Montréal. Depuis mars 2007, il préside le conseil d'administration du Sommet du millénaire de Montréal.



Robert Crevier, CA

Mont-Tremblant

Consultant en administration

- *Date de nomination au conseil d'administration :*
17 juillet 1991
- *Président du comité de vérification*

Titulaire d'un baccalauréat en sciences administratives de HEC Montréal, Robert Crevier est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1962. Spécialiste de la planification, de la gestion de projets et du contrôle des coûts, il a été actif dans plusieurs dossiers de fusion du groupe Mallette Maheu, devenu le cabinet Samson Bélair Deloitte et Touche. En 2003, il a assuré l'intérim à la présidence du conseil d'administration et à la direction générale de Loto-Québec.



Solange Dugas
Montréal
Présidente, GB Micro

- *Date de nomination au conseil d'administration : 10 septembre 2003*
- *Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité de gouvernance et d'éthique*

Détentrice d'un baccalauréat en administration de l'Université McGill, Solange Dugas est propriétaire et présidente de GB Micro, une entreprise créée en 1983 et spécialisée dans la distribution de produits informatiques et électroniques grand public. Engagée dans la communauté, M^{me} Dugas se dévoue auprès de nombreux organismes, dont LEUCAN et la Société canadienne du cancer. Elle est également membre du chapitre québécois des YPO (Young Presidents' Organization) depuis 1998.



Mel Hoppenheim
Montréal
Location Michel Trudel inc.
Mel's Cité du cinéma Itée

- *Date de nomination au conseil d'administration : 31 mars 2004*
- *Membre du comité de vérification*

Propriétaire de vastes installations et d'équipements de pointe pour la production de films et d'émissions de télévision, Mel Hoppenheim est une figure marquante de son industrie, à Montréal comme dans le reste du Canada. Visionnaire, il est un des co-fondateurs de l'Institut national de l'image et du son (INIS) qui accueille aujourd'hui plus de 300 étudiants. Impliqué dans le financement de nombreux organismes caritatifs et communautaires, il contribue généreusement à la recherche médicale et à la création artistique.



Serge LeBel
Québec
Avocat, cabinet BCF S.E.N.C.R.L.

- *Date de nomination au conseil d'administration : 29 octobre 2003*
- *Président du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité des ressources humaines*

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1983, Serge LeBel est un spécialiste du droit des affaires qui exerce sa profession principalement dans l'est du Québec. Membre de divers conseils d'administration, dont celui du Port de Québec, Me LeBel s'implique dans la communauté, notamment auprès de la fondation qui soutient la maison Au seuil de l'harmonie, un centre d'aide aux personnes souffrant de dépendances. Me LeBel siège au conseil d'administration de la Société de la loterie interprovinciale.



Lynne Roiter
Montréal
Secrétaire générale et
vice-présidente, Direction juridique
Loto-Québec

Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1972, Lynne Roiter est entrée à Loto-Québec en 1985 à titre de directrice des Affaires juridiques. Elle avait précédemment exercé sa profession à la Commission des droits de la personne et à la Régie de l'assurance automobile du Québec. Maintenant Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique de Loto-Québec, elle est aussi Secrétaire générale de la World Lottery Association, un organisme qui regroupe des sociétés de loteries publiques de quelque 76 pays.

Conseil d'administration et Secrétariat général

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil

Le conseil d'administration de Loto-Québec est composé de 7 membres qui sont tous, à l'exception du président-directeur général, des membres indépendants. Le président-directeur général de Loto-Québec assume le poste de président du conseil d'administration jusqu'à ce que ce poste soit comblé conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi constitutive de Loto-Québec.

Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement.

Présences des administrateurs aux réunions du conseil et des comités

Les réunions régulières du conseil d'administration sont prévues au début de l'année financière. Les réunions spéciales sont organisées, au besoin, au cours de l'année. Le préavis accordé pour les réunions des comités du conseil varie selon les besoins du comité visé.

Au cours de l'année financière, il y a eu 8 réunions régulières et 2 réunions spéciales du conseil d'administration. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est représentée au tableau 1. Aucun administrateur ne s'est absenté à plus de deux réunions consécutives du conseil. Ils ont assisté à toutes les réunions des comités dont ils sont membres.

Rémunération des administrateurs indépendants

Le gouvernement, par l'adoption du décret # 610-2006 le 28 juin 2006, a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit :

- Rémunération annuelle pour tous les administrateurs indépendants : 8 000 \$;
- Rémunération annuelle à titre de président d'un comité : 3 000 \$;
- Jeton de présence à chaque séance du conseil d'administration ou d'un comité : 500 \$;
- Jeton de présence pour chaque réunion exceptionnelle de courte durée par conférence téléphonique : 250 \$.

Pour l'année financière 2006-2007, les administrateurs ont été rémunérés à partir de la date d'entrée en vigueur du décret. La rémunération globale des administrateurs a été de 78 250 \$, répartie de la façon décrite au tableau 2.

Exécution de son mandat

Le conseil d'administration établit les orientations stratégiques de la Société et s'assure de leur mise en application.

Il veille à ce que la gestion de Loto-Québec soit conforme aux dispositions de sa Loi constitutive ainsi qu'à celles des autres lois qui régissent ses activités et aux règlements qui y sont afférents.

Planification stratégique et plan d'affaires

À chaque réunion du conseil d'administration, la direction a présenté un rapport faisant état de l'évolution des affaires de la Société. Le conseil d'administration a assuré un suivi du plan stratégique 2004-2007 en ce qui a trait à la reconfiguration du réseau des appareils de loterie vidéo et l'implantation des salons de jeux. Les rapports de la direction qu'il a reçus à ce sujet lui ont permis d'évaluer les progrès réalisés dans leur mise en œuvre.

Chacune des unités d'affaires et des unités corporatives de la Société a présenté au conseil sa planification en identifiant les enjeux, les stratégies, les objectifs et le plan d'action. À la suite de ces présentations, le conseil d'administration a adopté le plan stratégique 2007-2010 de la Société à être soumis à l'approbation du gouvernement, ainsi que le plan d'action 2007-2008.

Résultats financiers et contrôle interne

Le conseil a reçu, après chacune des réunions du comité de vérification, un rapport de celui-ci sur l'ensemble de ses activités, notamment le suivi des états financiers trimestriels, le suivi budgétaire des charges d'exploitation et le suivi des travaux de la vérification interne. Le conseil, sur recommandation du comité de vérification, a approuvé les états financiers annuels de Loto-Québec.

Le conseil d'administration a approuvé le budget de la Société et à chacune de ses réunions a reçu un rapport sur les états financiers de la Société et ses filiales ainsi que les faits saillants s'y rapportant.

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de vérification, a modifié la politique opérationnelle de la vérification interne. Il a aussi pris connaissance des travaux effectués par le comité de vérification au sujet de l'implantation des attestations de contrôle interne.

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, a adopté le profil de compétence et d'expérience pour les membres indépendants du conseil d'administration.

Dans le but de réaliser l'ambition d'être reconnu comme un organisme de référence, le conseil d'administration a adopté une politique de développement durable comprenant 11 engagements. Un rapport de suivi est présenté à chacune des réunions du conseil.

Conscient de l'importance de promouvoir le jeu responsable, le conseil a approuvé une nouvelle politique visant à renforcer le respect par les détaillants de l'interdiction de vente de billets de loterie aux mineurs. Dans la même optique, le conseil a approuvé un code d'éthique en matière de publicité qui s'applique à tous les produits et services offerts par Loto-Québec et ses filiales.

Gestion des risques

Le conseil a demandé qu'un mandat soit confié à une firme d'experts externe spécialisée dans le secteur des jeux pour examiner les processus et procédures de Loto-Québec en matière de paiements des lots afin de s'assurer que le risque est géré correctement et de proposer, le cas échéant, les améliorations à y apporter. Il a aussi demandé que le Vérificateur général, responsable de la vérification de Loto-Québec depuis sa création, soit saisi, pour avis, des résultats de ce mandat.

Plusieurs politiques visant à renforcer les mesures de contrôle et d'encadrement ont été révisées et modifiées par le conseil d'administration, dont celle en matière de contrat d'acquisition ou de location de biens et services et celle sur l'approbation des dépenses d'exploitation et d'immobilisation.

Gestion des ressources humaines

Le conseil d'administration a reçu, après chacune des réunions du comité des ressources humaines, un rapport de celui-ci sur l'ensemble de ses activités.

Le conseil d'administration a approuvé les objectifs annuels du président-directeur général ainsi que ceux des hauts dirigeants. Il a, en fonction des paramètres établis, approuvé pour l'exercice financier précédent (2005-2006), la rémunération variable du président-directeur général, des hauts dirigeants ainsi que celles des employés visés par un programme de régime d'intéressement.

Il a aussi approuvé le renouvellement des contrats des hauts dirigeants de la Société.

Le conseil d'administration a, sur recommandation du comité des ressources humaines, approuvé les normes et barèmes de rémunération des employés non syndiqués et des cadres de la Société et ses filiales ainsi que les mandats de négociation pour les conventions collectives venant à échéance.

Conseil d'administration et Secrétariat général

Relevé des présences des administrateurs au 31 mars 2007

Membres	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
	Régulières	Spéciales	Régulières	Régulières	Régulière
Administrateurs	8	2	4	6	1
Arbour, Nancy	6	2	NA	6	NA
Bruneau, Marc	6	2	4	6	NA
Crevier, Robert	8	2	4	NA	NA
Dugas, Solange	8	2	NA	6	1
Hoppenheim, Mel	4	2	4	NA	NA
LeBel, Serge	7	2	NA	6	1

Rémunération des administrateurs indépendants au sens du décret

Administrateurs	Rémunération annuelle	Rémunération à titre de président d'un comité	Jetons de présence	Rémunération totale
Arbour, Nancy	6 000 \$	NA	7 000 \$	13 000 \$
Bruneau, Marc	6 000 \$	NA	7 000 \$	13 000 \$
Crevier, Robert	6 000 \$	2 250 \$	5 000 \$	13 250 \$
Dugas, Solange	6 000 \$	1 500 \$	7 500 \$	15 000 \$
Hoppenheim, Mel	6 000 \$	NA	3 000 \$	9 000 \$
LeBel, Serge	6 000 \$	1 500 \$	7 500 \$	15 000 \$

Les administrateurs ont aussi eu droit au remboursement de leurs frais de voyages et de séjour.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Composition du comité

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants :

Président : Robert Crevier, CA

Membres : Marc G. Bruneau et Mel Hoppenheim

Tous les membres ont l'expérience et les connaissances nécessaires pour exécuter le mandat du comité de vérification. Son président est un membre de l'Ordre des comptables agréés.

Exécution de son mandat

Le mandat régissant l'exercice des activités du comité de vérification a été adopté en février 2004.

Selon les termes de son mandat, le comité de vérification aide le conseil en surveillant l'évolution de la rentabilité ainsi que les contrôles internes de la Société et ses rapports. Le comité de vérification vérifie également si la Société respecte les engagements financiers et les exigences légales et réglementaires régissant la divulgation de questions financières. Il agit comme lien de communications entre le Vérificateur général de la province, le vérificateur interne et le conseil d'administration.

En août 2006, le conseil d'administration a décidé d'inclure le volet sécurité au mandat du comité de vérification.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le comité de vérification a :

- examiné les états financiers trimestriels de la Société et les suivis budgétaires des charges d'exploitation;
- discuté avec le Vérificateur général du plan de vérification de ce dernier à l'égard des états financiers de Loto-Québec et l'a rencontré à deux reprises sans la présence de la direction;
- révisé les états financiers annuels avec le Vérificateur général et a recommandé leur adoption au conseil d'administration;
- révisé la politique opérationnelle de la Vérification interne qui établit la mission et l'étendue du travail de la direction corporative, Vérification interne;
- discuté de l'application des mécanismes de contrôle interne et du processus de gestion des risques avec le directeur corporatif, Vérification interne et a approuvé le projet d'attestation de contrôle interne;
- effectué le suivi du plan de travail 2004-2007 de la Vérification interne;
- adopté et effectué le suivi du plan annuel 2006-2007 de la Vérification interne;
- veillé à ce que l'équipe de la Vérification interne puisse agir de manière indépendante de la direction de Loto-Québec.

Aucune activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société n'a été portée à l'attention du comité par le vérificateur interne ou par un dirigeant en 2006-2007.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2006-2007.

Conseil d'administration et Secrétariat général

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition du comité

Le comité des ressources humaines a été créé dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur la gouvernance* en décembre 2006. Il est composé de quatre membres indépendants :

Présidente : Solange Dugas

Membres : Nancy Arbour, Marc G. Bruneau et Serge LeBel.

Exécution de son mandat

Au cours de l'année financière 2006-2007, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- examiné et recommandé, pour approbation du conseil d'administration, la révision des conditions salariales de tous les employés non syndiqués de Loto-Québec et ses filiales;
- examiné et recommandé, pour approbation du conseil d'administration, le mandat de négociation de la convention collective du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), signée en mars 2007, ainsi que les mandats de négociation pour les prochaines conventions collectives visant les employés des casinos;
- réévalué la politique de rémunération des dirigeants;
- examiné les programmes de rémunération variable des employés et dirigeants de la Société et ses filiales en vue de recommander l'adoption d'un nouveau programme visant toutes ces personnes.

Le comité a eu recours au service d'un conseiller externe pour l'assister dans le cadre de l'étude sur la rémunération globale des dirigeants de la Société.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique a été créé dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur la gouvernance* en décembre 2006. Il est composé de trois membres :

Président : Serge LeBel

Membres : Solange Dugas et Alain Cousineau.

Tous les membres sont des membres indépendants, à l'exception de M. Alain Cousineau.

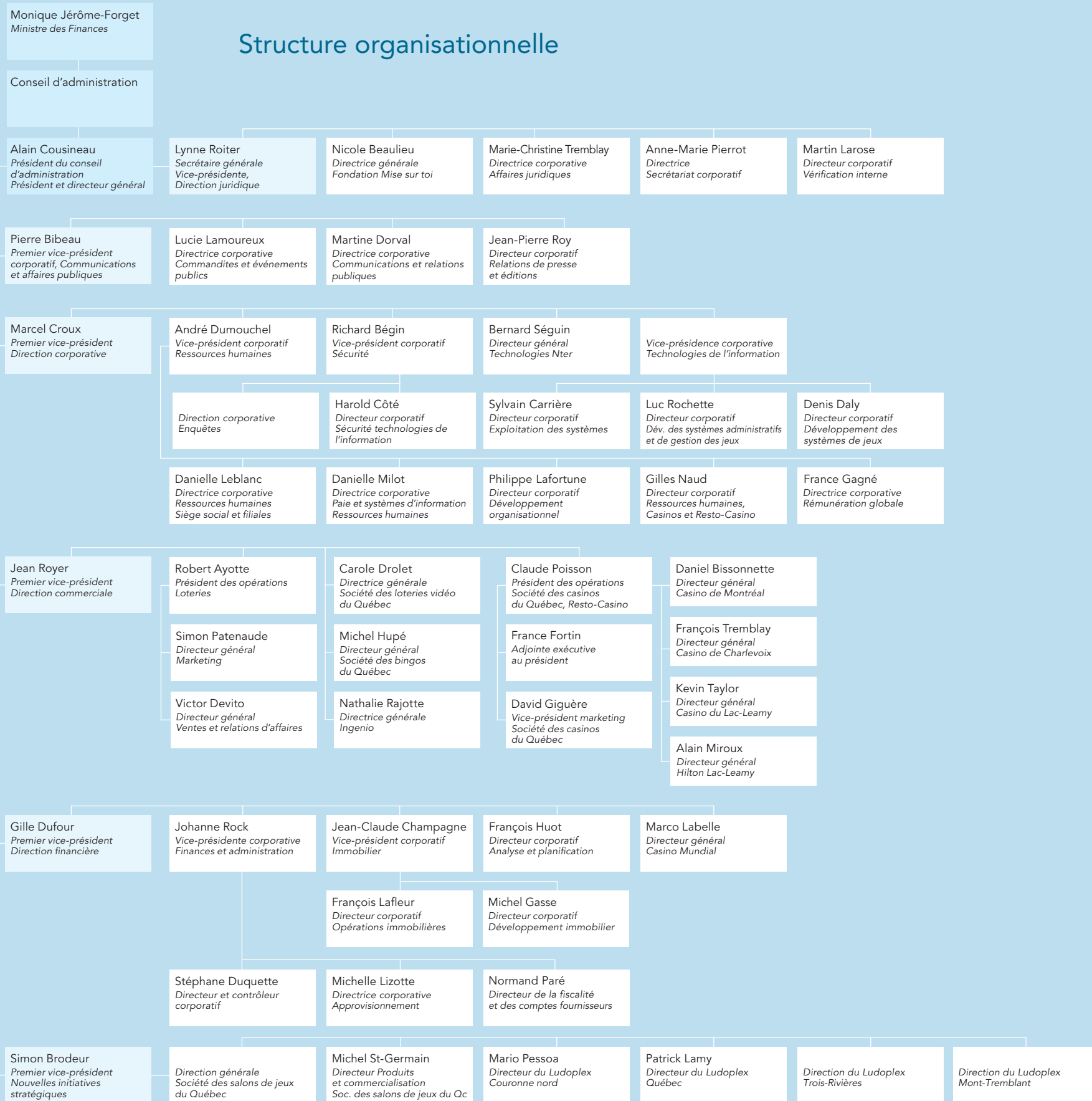
Exécution de son mandat

Au cours de l'année financière 2006-2007, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- élaboré et recommandé, pour approbation du conseil d'administration, le profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;
- entrepris la révision du code d'éthique et de déontologie, approuvé en septembre 1999, applicable aux administrateurs et dirigeants de la Société en vue de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration. Il n'a pas eu recours aux services de consultants externes au cours de l'exercice.

Structure organisationnelle



Adresses

Siège social

500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8000
Télécopieur : (514) 499-8660
Site Internet : lotoquebec.com

Bureau de Loto-Québec à Québec

955, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 4Y2
Téléphone : (418) 686-7575
Télécopieur : (418) 643-2690

La Société des casinos du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 15^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8080
Télécopieur : (514) 864-1886
Site Internet : www.societe-des-casinos.com

La Société des loteries vidéo du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 16^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8090
Télécopieur : (514) 864-3283
Site Internet : www.slvq.com

La Société des bingos du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 6^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-7777
Télécopieur : (514) 864-7332
Site Internet : www.bingos-quebec.com

La Société des salons de jeux du Québec

500, rue Sherbrooke Ouest, 3^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8000
Télécopieur : (514) 982-5503

Ingenio

500, rue Sherbrooke Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-0210
Télécopieur : (514) 282-2028
Site Internet : www.ingenio-quebec.com

Casino de Montréal

1, avenue du Casino
Montréal (Québec) H3C 4W7
Téléphone : (514) 392-2746
1 800 665-2274
Télécopieur : (514) 864-4950
Site Internet : www.casino-de-montreal.com

Casino de Charlevoix

183, rue Richelieu
La Malbaie (Québec) G5A 1X8
Téléphone : (418) 665-5300
1 800 665-2274
Télécopieur : (418) 665-5322
Site Internet : www.casino-de-charlevoix.com

Casino du Lac-Leamy

1, boulevard du Casino
Gatineau (Québec) J8Y 6W3
Téléphone : (819) 772-2100
1 800 665-2274
Télécopieur : (819) 772-3710
Site Internet : www.casino-du-lac-leamy.com

Centres régionaux

Montréal et Nord-Ouest du Québec

Pierre Valcourt
Directeur des ventes
1945, rue Maurice-Gauvin
Laval (Québec) H7S 2M5
Téléphone : (450) 682-2525
1 800 361-9026
Télécopieur : (450) 687-4818

Montréal et Sud-Est du Québec

Ginette Morin
Directrice des ventes
325, rue Bridge
Montréal (Québec) H3K 2C7
Téléphone : (514) 409-3190
1 800 361-1244
Télécopieur : (514) 931-0655

Québec et Est du Québec

Marie-Claude Paré
Directrice des ventes
955, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 4Y2
Téléphone : (418) 686-7575
1 800 463-4560
Télécopieur : (418) 643-2690

*Pour obtenir des exemplaires supplémentaires
ou la version anglaise du rapport annuel,
veuillez vous adresser à :*

*Loto-Québec
Communications et affaires publiques
500, rue Sherbrooke Ouest, 14^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6
Téléphone : (514) 282-8000*

*Vous pouvez consulter le rapport annuel à l'adresse
lotoquebec.com*

*Le rapport annuel de Loto-Québec est produit
par la Première Vice-présidence corporative
aux communications et aux affaires publiques.*

*Concept et réalisation
CG3 Communications Graphisme inc.*

*Photographies
Pierre Villeneuve
Yan Côté
Sébastien Lepitre*

*Impression
Imprimerie L'Empreinte*

*Dépôt légal
ISBN 978-2-550-50070-4
ISSN 0709-5724*

*Ce document a été imprimé avec des encres végétales
sur du papier fabriqué au Québec par CASCADES à partir
d'énergie biogaz, certifié ÉcoLogo et contenant des fibres
recyclées postconsommation.*



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert. no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council



LOTO
QUÉBEC

lotoquebec.com